



Circulaire n° 9146

du 01/02/2024

Demandes de programmation dans l'enseignement qualifiant à introduire pour le 15 mars 2024 pour l'année scolaire 2025-2026

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 01/02/2024
Documents à renvoyer	non

Résumé	Dans le cadre du décret sur la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance adopté le 22 juin 2023, une nouvelle procédure de programmation d'options est instaurée et un outil d'aide à la décision (application métier « OAD ») est mis à la disposition des directions et des pouvoirs organisateurs à partir du 1 ^{er} février 2024.
--------	--

Mots-clés	Gouvernance / programmation d'options dans l'Enseignement qualifiant / Outil d'aide à la décision / OAD
-----------	---

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)

Signataire(s) Adm. générale de l'Enseignement, Administration générale de l'Enseignement - Quentin DAVID - Administrateur général f.f.

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
	AGE / DGPSE / Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies	pilotage.oqmt@cfwb.be
BRAVO SARDINHA Aurélie	AGE / DGEO / Direction de l'organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire	structures.secondaire.ordi@cfwb.be
WINKIN Vincent	AGE / DGEO / Direction de l'organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire	structures.secondaire.ordi@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement

**Demandes de programmation dans
l'enseignement qualifiant à introduire
pour le 15 mars 2024 pour
l'année scolaire 2025-2026
Enseignement secondaire ordinaire**

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

L'enseignement qualifiant propose des options centrées sur l'apprentissage très concret d'un métier. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence vise à améliorer le parcours des élèves qui s'engagent dans l'enseignement qualifiant et à **renforcer sa gouvernance, pour favoriser une offre d'options mieux connectée au monde du travail**. Depuis la rentrée 2023-2024, le parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) est désormais généralisé à tous les élèves. Le renforcement de la gouvernance de l'offre d'options de l'enseignement qualifiant s'est concrétisé, quant à lui, par l'adoption du *décret sur la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance* le 22 juin 2023. Vous avez pu prendre connaissance des principales informations relatives à ce nouveau cadre dans la [circulaire 9098](#).

La présente circulaire vous présente :

- le nouvel outil d'aide à la décision mis à votre disposition à partir du 1er février 2024 : **l'applicatif OAD** ;
- ainsi que **la nouvelle procédure de programmation d'options** dans l'enseignement qualifiant pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette nouvelle procédure de programmation débutera dès le mois de février 2024, avec une autorisation de création transmise au plus tard pour le 1er mars 2025, qui sera valable pour deux années scolaires, à savoir 2025-2026 et 2026-2027. À noter également que la programmation est à présent prévue par implantation et non plus par école.

Dans un souci de simplification, le mode d'introduction des demandes relatives au qualifiant via l'application GOSS est calqué sur celui que vous aviez l'habitude d'utiliser les années antérieures pour l'ensemble de vos structures. L'application vous propose désormais deux dossiers de programmation distincts, l'un pour l'enseignement de transition et l'autre pour l'enseignement qualifiant.

Concernant l'applicatif OAD, il s'agit d'une nouvelle application métier qui mettra à votre disposition des données mises à jour annuellement pour vous soutenir dans la programmation stratégique de votre offre d'options. Cet applicatif s'appuie sur des informations déclinées par zone d'enseignement et reprenant l'analyse des évolutions socio-économiques et de l'offre d'enseignement. Il est composé de trois parties distinctes et complémentaires : une contextualisation zonale, un tableau d'indicateurs et une cartographie interactive.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous souhaite une bonne lecture de la présente circulaire.

Quentin DAVID
Administrateur général ff

Table des matières

Abréviations et acronymes	4
Dates importantes et échéances (calendrier des programmations).....	5
Personnes à contacter.....	6
1. Nouvelle gouvernance de l'offre d'options du qualifiant	8
2. Outil d'aide à la décision	9
3. Procédure de programmation ordinaire	13
4. Dédoublément d'une option en alternance	16
5. Périmètre des demandes de programmation	16
6. Normes de création au 1er octobre 2025	22
7. GOSS : Gestion et organisation des structures du secondaire	24
Annexes.....	28



Abréviations et acronymes

Acronyme abréviation	/	Signification
BEFE/IBEFE		(Instance) Bassin enseignement qualifiant-formation-emploi
CDC		Centre de compétence
CDR-PFE		Centres de référence professionnelle & Pôles Formation-Emploi
CGES		Conseil général de l'enseignement secondaire
ChEns		Chambre Enseignement
CoZo		Conseil de zone
CTA		Centre de technologie avancée
DGEO		Direction générale de l'Enseignement obligatoire
DGPSE		Direction générale du Pilotage du Système éducatif
FC		Fonction critique
FPO		Fédération de pouvoirs organisateurs
NP		Non programmable
OBG		Option de base groupée
OAD		Outil d'aide à la décision
OQMT		Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies
PEQ		Parcours de l'enseignement qualifiant
PO		Pouvoir organisateur
SN		Sans norme de création
SPE		Service public de l'emploi
TC		Thématique commune
Option TC-FC		Option reliée cumulativement à une thématique commune et à une fonction critique



Dates importantes et échéances (calendrier des programmations)

Echéance	Événement	Acteur
1er février 2024	Mise à disposition de l'outil d'aide à la décision – applicatif OAD – et ouverture du dossier GOSS « Programmation du Qualifiant 2025-2026 »	Administration
15 mars 2024	Date limite d'encodage des demandes de programmation	PO ou école
15 mai 2024	Transmission des demandes de programmation et des recommandations de l'Administration aux Conseils de zone	Administration
15 juin 2024	Remise des avis motivés des Conseils de zone à l'Administration	Conseils de zone
16 juin 2024	Transmission des demandes de programmations accompagnées de l'avis des Conseils de zone et des recommandations de l'Administration aux Chambres Enseignement	Administration
30 septembre 2024	Remise des avis motivés des Chambres Enseignement à l'Administration	Chambres Enseignement
15 novembre 2024	Transmission de la proposition de décision motivée au Conseil général de l'Enseignement secondaire, accompagnée de questions ciblées de l'Administration	Administration
15 décembre 2024	Remise de l'avis du Conseil général de l'Enseignement secondaire en réponse aux questions ciblées à l'Administration	Conseil général de l'Enseignement secondaire
15 janvier 2025	Soumission de la proposition de décision motivée de l'Administration au Gouvernement	Administration
1er mars 2025	Adoption des autorisations de création d'option	Gouvernement



Personnes à contacter

➤ **Etnic**

Pour tout problème d'accès aux applications métiers (oubli du mot de passe, problème de navigateur....) :

Identité	Courriel	Téléphone
Helpdesk de l'ETNIC	support@etnic.be	02/800 10 10

➤ **Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies**

Pour toute question relative au contenu de l'applicatif OAD :

Identité	Courriel	Téléphone
Cellule pilotage OQMT	pilotage.oqmt@cfwb.be	02/690 81 16

➤ **Direction générale de l'Enseignement obligatoire**

Pour toute question relative au contenu de l'application GOSS (résultat des calculs, exactitude des données...), contactez votre gestionnaire dont le nom figure dans l'étape 'structures' des différents dossiers de l'application GOSS.

Identité	Courriel	Téléphone
Madame Cécile BEQUET	cecile.bequet@cfwb.be	02/690 84 53
Monsieur Michel DURY	michel.dury@cfwb.be	02/690 84 55
Monsieur Danny LAPOSTOLLE	danny.lapostolle@cfwb.be	02/690 84 58
Monsieur Jonathan MANTEL	jonathan.mantel@cfwb.be	02/690 84 60
Madame Stéphanie MORETTI	stephanie.moretti@cfwb.be	02/690 86 23
Monsieur Samuel PATINHA BENEDITO	samuel.patinha-benedito@cfwb.be	02/690 84 81
Monsieur Philippe PLUN	philippe.plun@cfwb.be	02/690 84 63

Pour toute question relative à la nouvelle procédure de programmation d'options :

Identité	Courriel	Téléphone
Madame Aurélie Bravo Sardinha	aurelie.bravosardinha@cfwb.be	02/413 28 30

Pour toute question relative à la navigation dans l'application GOSS :

Identité	Courriel	Téléphone
Monsieur Michel Chavée	michel.chavee@cfwb.be	02/690 86 55
Monsieur Sylvain Dubucq	sylvain.dubucq@cfwb.be	02/690 83 40
Monsieur Guillaume Marichal	guillaume.marichal@cfwb.be	02/690 84 70
Monsieur Guy De Cuyper	guy.decuypere@cfwb.be	02/690 84 29

Gestionnaire : Direction de l'organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire

Identité	Courriel	Téléphone
Monsieur Vincent WINKIN, Responsable de direction	vincent.winkin@cfwb.be	02/690 86 06

1. Nouvelle gouvernance de l'offre d'options qualifiantes

Opter pour l'enseignement qualifiant, c'est opter pour une formation qui mène directement à un métier. Il est donc essentiel que les options proposées aux élèves par les écoles soient en phase avec les métiers actuels et à venir. Or, le processus actuel de création d'options ne garantit pas une prise en compte suffisante des enjeux socio-économiques. Les règles qui guident l'ouverture, mais également la fermeture des options du qualifiant ne sont que très marginalement basées sur les informations relatives au monde du travail. Le **Pacte pour un Enseignement d'excellence** propose de faire dialoguer plus directement les acteurs du monde socio-économique et de l'enseignement quand il s'agit de créer des options, de mieux informer, et de réguler à travers une concertation plus transparente.

Plus concrètement, la nouvelle gouvernance de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant poursuit essentiellement **deux objectifs** :

1. Mieux connecter l'offre d'options qualifiantes aux besoins du monde du travail :

Tout en préservant à l'enseignement qualifiant l'objectif d'offrir aux élèves un bagage qui leur permet de s'émanciper et de construire le parcours de vie auquel ils aspirent, la promesse de l'enseignement qualifiant est aussi de leur offrir un accès direct à l'emploi. En améliorant la prise en compte des besoins socio-économiques dans l'offre d'options qualifiantes, il s'agit de garantir aux élèves l'accès à des options porteuses d'emploi et de leur permettre une réelle orientation positive vers l'enseignement qualifiant, qui ne soit pas entravée par une offre d'options des écoles qui soit inadéquate ou lacunaire.

2. Optimiser et rendre plus cohérente l'offre d'options de l'enseignement qualifiant :

Le paysage de l'enseignement qualifiant repose actuellement sur une multiplication d'options peu fréquentées, portant sur les mêmes métiers, et très proches géographiquement les unes des autres. Ce morcèlement entraîne une forte déperdition de ressources, qui a un effet négatif sur la taille des classes, et garantit trop peu la prise en compte des réalités socio-économiques des Régions et des Bassins Enseignement-Formation-Emploi. Dans ce contexte, la réforme vise à optimiser l'offre, à la rendre plus cohérente, en proposant de nouvelles options, encore inexistantes, et en supprimant d'autres peu fréquentées et qui ne répondent pas aux besoins du marché du travail.

Afin de rencontrer ces deux objectifs, les **lignes directrices** suivantes guident la réforme :

- La mise à disposition d'un outil d'aide à la décision (applicatif OAD) aux directions et aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement qualifiant, afin de leur permettre de proposer des demandes d'ouverture et de fermeture d'options plus cohérentes ;
- La mise en place d'un nouveau cadre décisionnel pour la gouvernance de l'offre de l'enseignement qualifiant, qui intègre les Chambres Enseignement des Instances Bassins Enseignement-Formation-Emploi et clarifie les rôles et responsabilités des instances de concertation et du pouvoir régulateur ;
- La révision du cadre de régulation de l'offre qui repose sur la prise en compte des métiers en pénurie de main d'œuvre, une nouvelle procédure de programmation d'options par les écoles, ainsi que de nouvelles procédures de fermeture d'options et d'appel d'offres par le pouvoir régulateur.

Pour plus de détails : [circulaire 9098 du 7 novembre 2023](#) et pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/la-reforme-de-lenseignement-qualifiant.

2. Outil d'aide à la décision

Dans le cadre de la nouvelle procédure de programmation d'options dans l'enseignement qualifiant, un outil d'aide à la décision (applicatif OAD) est mis à votre disposition pour vous aider à poser des choix stratégiques pour améliorer votre offre d'options et la cohérence de celle-ci. Les informations qu'il contient sont mises à jour annuellement et déclinées par zone d'enseignement, elles reprennent l'analyse des évolutions socio-économiques et de l'offre d'enseignement.

L'applicatif OAD est disponible à partir du 1^{er} février 2024. La connexion à l'applicatif se fait via le compte CERBERE. La procédure de création d'un compte CERBERE est disponible et rappelée en [annexe 1](#). La procédure de connexion à l'applicatif OAD est disponible en [annexe 2](#).

L'applicatif OAD est composé de **trois parties distinctes et complémentaires** :

- 1°. Contextualisation zonale ;
- 2°. Tableau d'indicateurs ;
- 3°. Cartographie interactive.

2.1 La contextualisation zonale

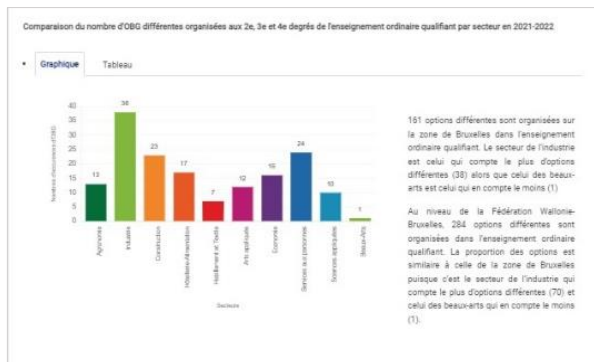
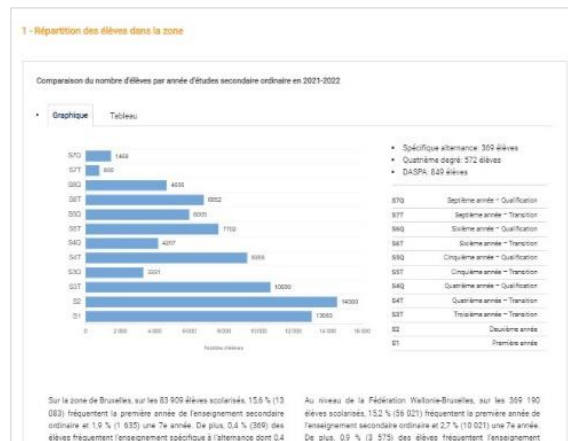
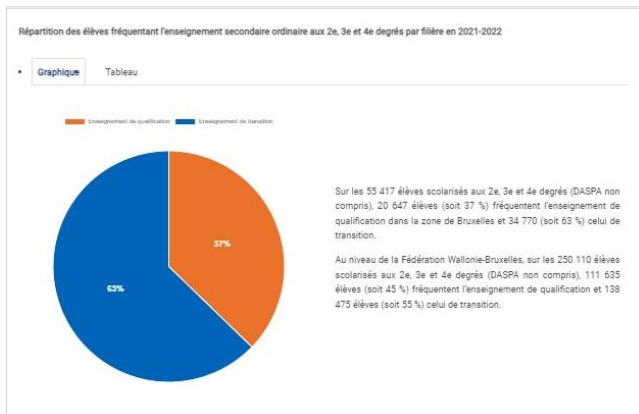
L'onglet relatif à la contextualisation zonale vous permet de vous faire une idée des caractéristiques de l'enseignement et des besoins socio-économiques de votre zone. Plus concrètement, cet onglet regroupe des graphiques et des informations qui visent à :

- présenter la répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire (par année d'études, par secteur d'activités...) de la zone concernée ;
- prendre connaissance des spécificités de la zone en matière d'organisation et de fréquentation des options qualifiantes ;
- identifier les secteurs d'activités concernés par la pénurie, en lien avec les thématiques communes (TC) définies par les Instances Bassins à un niveau zonal et les fonctions critiques (FC) quantitatives et structurelles définies par les Services publics régionaux de l'emploi.

⇒ **Vous pouvez choisir une zone :**



⇒ Vous pouvez visualiser différents graphiques relatifs aux caractéristiques de l'enseignement et des besoins socio-économiques de la zone choisie, comme par exemple :



2.2 Le tableau d'indicateurs

Fort des premières informations obtenues dans l'onglet relatif à la contextualisation zonale, l'onglet relatif au tableau d'indicateurs vous permet de visualiser les options organisées et organisables pour votre zone et de prendre connaissance par option :

- du nombre d'occurrences organisées et du nombre d'élèves fréquentant l'option ;
- du lien avec les thématiques communes identifiées par l'Instance Bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi (TC) et les fonctions critiques quantitatives et structurelles identifiées par le Service public de l'emploi (FC) ;
- du nombre d'élèves nécessaires pour ouvrir l'option (norme de création).

Plus concrètement, cet onglet se présente sous la forme d'un moteur de recherche qui permet à l'utilisateur de trouver les informations précitées à l'aide de différents filtres (secteurs d'activités, options, « options TC-FC »...).

Tableau d'indicateurs

Recherchez ici un code OBG, un intitulé d'OBG, un secteur ou un groupe enseignement

RECHERCHER

3140 OBG organisables ont été trouvées

Résultats par page: 20 Trier par: Code

Zone	Nombre
<input type="checkbox"/> Brabant wallon	314
<input type="checkbox"/> Bruxelles	314
<input type="checkbox"/> Hainaut centre	314
<input type="checkbox"/> Hainaut sud	314
<input type="checkbox"/> Huy-Waremme	314
<input type="checkbox"/> Liège	314
<input type="checkbox"/> Luxembourg	314
<input type="checkbox"/> Namur	314
<input type="checkbox"/> Verviers	314
<input type="checkbox"/> Wallonie picarde	314

Besoin socio-économique	Nombre
<input type="checkbox"/> Fonction critique (FC) auprès du SPE	1108
<input type="checkbox"/> Thématique commune (TC) auprès de l'IBEFÉ	1409
<input type="checkbox"/> Thématique commune (TC) et Fonction critique (FC)	882

Secteur Enseignement

Groupe Enseignement

Plein exercice et/ou alternance

Forme

Années d'étude

Profil

1001 | Agronomie -

Ouvrier/Ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins

Plein exercice et/ou alternance: Formation spécifique en alternance (dite art.45)

Années d'étude: 4e - 5e - 6e années Profil: ODPQ TC-FC: Non Zone: Liège

1001 | Agronomie -

Ouvrier/Ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins

Plein exercice et/ou alternance: Formation spécifique en alternance (dite art.45)

Années d'étude: 4e - 5e - 6e années Profil: ODPQ TC-FC: Non Zone: Luxembourg

1001 | Agronomie -

Ouvrier/Ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins

Plein exercice et/ou alternance: Formation spécifique en alternance (dite art.45)

Années d'étude: 4e - 5e - 6e années Profil: ODPQ TC-FC: Non Zone: Namur

1001 | Agronomie -

Ouvrier/Ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins

Plein exercice et/ou alternance: Formation spécifique en alternance (dite art.45)

Années d'étude: 4e - 5e - 6e années Profil: ODPQ TC-FC: Non Zone: Verviers

2.3. La cartographie interactive

Après avoir identifié une ou plusieurs options à programmer, vous pouvez consulter l'onglet relatif à la cartographie interactive. La cartographie permet de situer, par implantation, les options déjà organisées au sein de la zone et de localiser les centres de technologies avancées (CTA), les centres de compétence (CDC), les centres de référence (CDR) et les pôles de formation-emploi (PFE). Ces informations visent à vous éclairer sur l'offre existante à proximité, afin d'offrir une offre d'enseignement qualifiant plus cohérente.

Cartographie interactive

Fase implantation

Sélectionnez ici votre implantation

RECHERCHER

Offre d'enseignement qualifiant

Option
Inscrivez un code ou un intitulé d'option ici

Secteur
Aucun

Groupe
Aucun

Zone

- Tous
- Bruxelles
- Brabant wallon
- Hainaut Centre
- Hainaut Sud
- Huy - Waremme
- Liège
- Luxembourg
- Namur
- Veniers
- Wallonie picarde

Caractère

- Tous
- Confessionnel
- Non-confessionnel

Plein exercice et/ou alternance

- Tous
- Plein exercice (PE)
- Alternance (ALT)
- Formation spécifique en alternance (dite art.45)
- Plein exercice et Alternance

CTA/CDC/CDR/PFE

Plan Satellite

Google

Ressource de l'air Données cartographiques ©2020 Conditions d'utilisation

- ★ Implantation
- Option (confessionnel)
- Option (non confessionnel)
- CTA Centre de technologies avancées
- CDC Centre de compétence (Wallonie)
- CDR Centre de référence - Pôle Formation-Emploi (Bruxelles)
- Le rayon affiché autour de l'implantation sélectionnée est de 10km

Un **guide d'utilisation de l'OAD** est mis à votre disposition dans la partie « En savoir plus ». Celui-ci est téléchargeable en format PDF.

3. Procédure de programmation ordinaire

Dès le 1er février 2024

Le 1er février de chaque année, vous avez accès à des données actualisées dans l'appliquatif OAD (voir point 2 ci-dessus).

À cette même date, le dossier permettant d'introduire les demandes de programmation intitulé « Programmation du Qualifiant 2025-2026 » est accessible dans l'appliquatif GOSS.

Pour le 15 mars 2024

Vous introduisez la ou les demande(s), par implantation, dans le dossier « Programmation du Qualifiant 2025-2026 » de l'application GOSS pour le 15 mars 2024 au plus tard.

Afin d'établir votre demande de programmation pour une ou plusieurs options de base groupées sur une de vos implantations, vous prenez notamment en compte :

- 1°. l'appliquatif OAD (voir point 2 ci-dessus) ;
- 2°. l'avis de l'organe local de concertation sociale.

Pour pouvoir être organisée, l'option de base groupée devra atteindre la norme de création au 1er octobre de son ouverture.

TOUTE DEMANDE INTRODUITE APRÈS LE 15 MARS 2024 NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.
--

Pour le 15 mai 2024

Pour chaque demande de programmation reçue, l'Administration fournit un éclairage au travers de recommandations à l'attention des instances de concertation, c'est-à-dire les Conseils de zone et les Chambres Enseignement, qui vont remettre un avis sur les demandes des écoles. Les recommandations sont établies en cohérence avec les données de l'appliquatif OAD.

La liste des demandes de programmation des écoles ainsi que les recommandations formulées par l'Administration sont transmises aux Conseils de zone compétents pour le 15 mai 2024 au plus tard.

Pour le 15 juin 2024

Les Conseils de zone, pour les écoles pour lesquelles ils sont compétents, formulent un avis motivé¹ (favorable ou défavorable) pour chaque demande de programmation au regard de quatre critères :

- 1°. la cohérence de l'offre qualifiante de l'école en fonction des secteurs d'activité qu'elle organise ;
- 2°. l'équilibre par caractère des occurrences de l'option de base groupée organisées au sein de la zone concernée ;
- 3°. la répartition géographique au niveau de la zone ;
- 4°. l'accessibilité de l'implantation et/ou l'existence d'un internat.

¹ Un modèle d'avis est communiqué aux Conseils de zone.

Les avis des deux Conseils de zone (confessionnel et non-confessionnel) de chaque zone sont communiqués au secrétariat de chaque Chambre Enseignement et à l'Administration. Cette communication intervient pour le 15 juin 2024 au plus tard.

Pour le 16 juin 2024

Pour le 16 juin 2024 au plus tard, l'Administration communique à chaque Chambre Enseignement compétente les demandes de programmation des écoles, les recommandations de l'Administration et les avis des Conseils de zone.

Pour le 30 septembre 2024

Les Chambres Enseignement formulent un avis motivé² (favorable ou défavorable) pour chaque demande de programmation sur la base :

- des besoins socio-économiques (en faisant le lien avec la recommandation de l'Administration) ;
- de quatre critères :
 - 1°. la cohérence de l'offre qualifiante de l'école en fonction des secteurs d'activité qu'elle organise ;
 - 2°. l'équilibre par caractère des occurrences de l'option de base groupée organisées au sein de la zone concernée ;
 - 3°. la répartition géographique au niveau de la zone ;
 - 4°. l'accessibilité de l'implantation et/ou l'existence d'un internat.

L'avis de chaque Chambre Enseignement est communiqué à l'Administration pour le 30 septembre 2024 au plus tard.

Pour le 15 novembre 2024

Après avoir reçu les avis des Conseils de zone et des Chambres Enseignement, l'Administration rédige une proposition de décision motivée sur les demandes de programmation des écoles.

L'Administration transmet la proposition de décision au Conseil général de l'Enseignement secondaire pour le 15 novembre 2024 au plus tard et sollicite son avis sur la base de questions ciblées.

Pour le 15 décembre 2024

Le Conseil général de l'Enseignement secondaire envoie son avis en réponse aux questions ciblées pour le 15 décembre 2024 au plus tard à l'Administration.

Pour le 15 janvier 2025

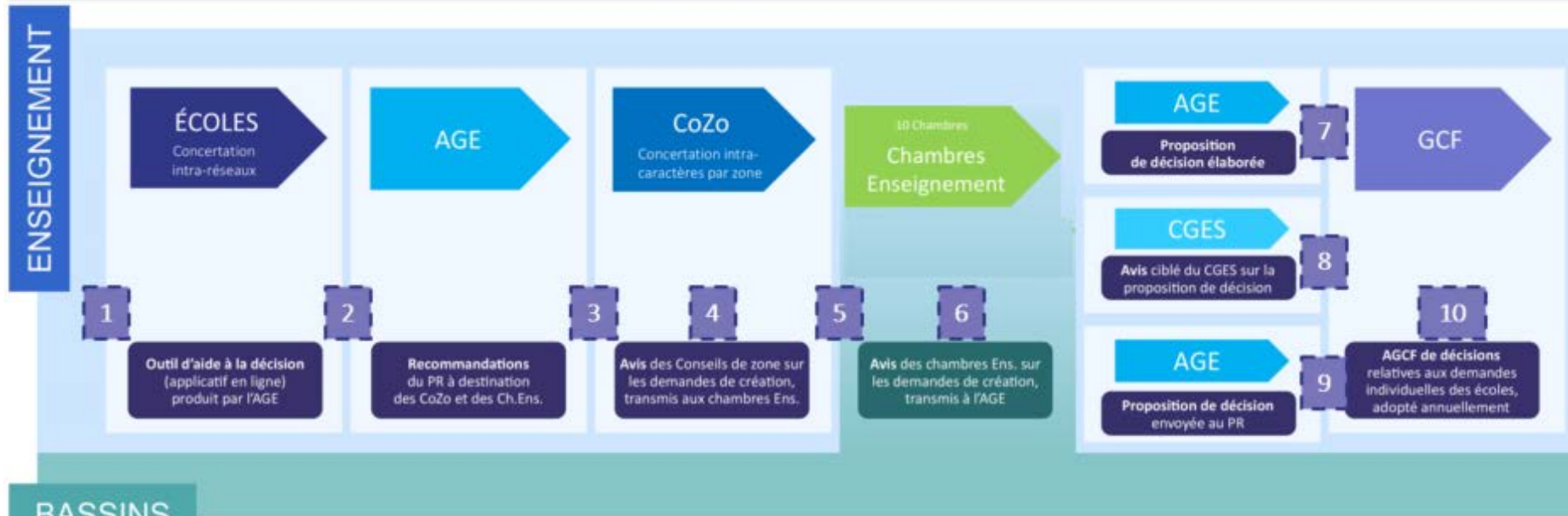
L'Administration soumet la proposition de décision motivée au Gouvernement pour le 15 janvier 2025 au plus tard.

Pour le 1er mars 2025

Les autorisations de création d'option sont adoptées par le Gouvernement pour le 1er mars 2025 au plus tard et sont valables pour deux années scolaires consécutives. En d'autres mots, l'école concernée peut faire le choix d'ouvrir l'option à la rentrée 2025-2026 ou la rentrée 2026-2027.

² Un modèle d'avis est communiqué aux Chambres Enseignement.

Calendrier pour la première mise en œuvre



1
 Applicatif en ligne mis à disposition des écoles/PO pour le **1^{er} février 2024**

2
 Demandes introduites par les écoles/PO pour le **15 mars 2024**

3
 Demandes des écoles/ PO et recommandations du PR transmis aux CoZo pour le **15 mai 2024**

4
 Avis des CoZo transmis pour le **15 juin 2024**

5
 Demandes des écoles/ PO, recommandations du PR et avis des CoZo transmis aux chambres pour le **16 juin 2024**

6
 Avis des chambres transmis pour le **30 septembre 2024**

7
 Proposition de décision et questions ciblées transmis au CGES pour le **15 novembre 2024**

8
 Avis ciblé du CGES transmis pour le **15 décembre 2024**

9
 Proposition de décision envoyée au PR pour le **15 janvier 2025**

10
 Autorisations de création adoptées par le GCF pour le **1^{er} mars 2025**

4. Dédoublement d'une option en alternance

L'école, qui organise une option de base groupée uniquement en plein exercice, peut en obtenir le dédoublement aux fins de l'organiser également en alternance au sein d'une de ses implantations, pour autant que les [trois conditions cumulatives](#) suivantes soient remplies :

- 1°. l'école est une école siège ou coopérante d'un CEFA et a obtenu l'autorisation du Conseil de direction du CEFA pour le dédoublement ;
- 2°. l'option de base groupée ne fait pas l'objet, en plein exercice, d'une fermeture imposée ;
- 3°. l'école communique son projet de dédoublement pour le 15 mars 2024 au plus tard, tout projet introduit après le 15 mars n'étant pas pris en compte.

La demande est introduite via l'application GOSS.

L'Administration vérifie la validité de la demande au regard des conditions cumulatives et transmet les projets de dédoublement, pour information, aux Conseils de zone et aux Chambres Enseignement concernés, ainsi qu'au Conseil général de l'Enseignement secondaire.

À moins que l'Administration constate que les conditions susmentionnées ne sont pas rencontrées, le projet de dédoublement est réputé autorisé au plus tard le 15 mai suivant son introduction, et peut être mis en œuvre à la rentrée scolaire immédiatement consécutive à l'autorisation.

Concrètement, les demandes de dédoublement qui seront introduites pour le 15 mars 2024 au plus tard via GOSS dans le dossier de « Programmation du Qualifiant 2025-2026 » et qui seront validées par l'Administration au plus tard le 15 mai 2024 pourront être mises en œuvre dès l'année scolaire 2024-2025.

5. Périmètre des demandes de programmation

5.1. DOIVENT faire l'objet d'une procédure de programmation :

- pour l'ouverture des deuxième et troisième degrés de l'enseignement de qualification, chacune des premières années d'études du degré (3P/3TQ/3AQ ; DQ 5P/5TQ/5AQ) ;
- les options de base groupées :
 - en 3e année (D2) ;
 - en 4e année (options programmables 4-5-6) ;
 - en 7e année (D3) ;
- les options de base groupées qui appartiennent au répertoire des options de base groupées de l'enseignement qualifiant et qui sont organisables :
 - en plein exercice ;
 - en plein exercice et en alternance ;
 - uniquement en alternance ;
- les formations en alternance dites en « article 45 »³.

³ La référence à l'article 45 du décret « missions » est encore reprise dans la présente circulaire sous cette ancienne appellation. Stricto sensu, la formulation a été adaptée à l'article 2bis, §2, 2° du décret du 3 juillet 1991 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire en alternance sous la forme suivante : « un enseignement débouchant sur la délivrance d'un certificat de qualification sanctionnant des études dont le niveau est fixé en référence aux profils de certification visés à l'article 1.4.3-2, § 4, 3°, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. »

5.2. NE peuvent PAS faire l'objet d'une procédure de programmation :

- le quatrième degré de l'enseignement professionnel - section soins infirmiers (EPSC) ;
- la 7e année préparatoire au quatrième degré de l'enseignement professionnel - section soins infirmiers (EPSC) ;
- la 7e année préparatoire à l'enseignement supérieur paramédical ;
- les options répertoriées NP (non programmable) :

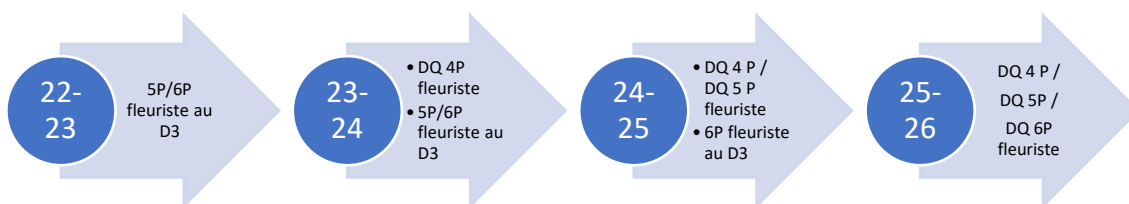
Degré Forme	Secteur et sous secteur	Code	Intitulé
D2P	23	2323	ELECTROMENAGER ET MATERIEL DE BUREAU
DQ	23	2323	ELECTROMENAGER ET MATERIEL DE BUREAU
DQ	61	6112	ARTS PLASTIQUES
DQ	61	6113	ART ET STRUCTURE DE L'HABITAT
DQ	81	8109	TECHNIQUES SOCIALES
D2P	83	8308	SOINS DE BEAUTE
DQ	83	8308	SOINS DE BEAUTE
DQ	84	8405	ANIMATEUR/ANIMATRICE
DQ	84	8409	ANIMATEUR / ANIMATRICE DE GROUPE

5.3. Options de base groupées programmables pour 2025-2026

Pour rappel, dans le cadre du Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ), toutes les options de base groupées du qualifiant du 3e degré sont aujourd'hui organisées sur trois années d'études depuis 2023-2024, de manière progressive, tant au plein exercice qu'en alternance.

Toutes les options de base groupées transformées en 4-5-6 au début de l'année 2023-2024 seront complètement organisées selon le PEQ en 2025-2026.

Illustration :



Une option de base groupée organisée en 4-5-6 se programme donc uniquement en 4e année P/TQ/AQ.

La liste des options de base groupées programmables est consultable via l'appli OAD (voir point 2).

Remarque :



Sous réserve de l'approbation par le Parlement de la Communauté française, les options de base groupées en transformation suivantes peuvent également être soumises à la procédure de programmation pour l'année scolaire 2025-2026 :

Certaines transformations pourront toutefois être possibles à partir de l'année scolaire 2024-2025 pour les écoles qui organisaient les options de base groupées sous l'ancien intitulé et/ou l'ancien profil de formation. Des précisions seront communiquées ultérieurement.

Secteur	Groupe	Code OBG	Option	Plein exercice ou alternance	Années	Forme	Transformation	Profils(s) de formation
2	22	2213	Technicien/ Technicienne en informatique	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 2213 <i>Technicien/ Technicienne en informatique</i>	Technicien / Technicienne hardware en atelier Technicien / Technicienne poste de travail Technicien / Technicienne réseau & systèmes Opérateur / Opératrice système Opérateur / Opératrice support informatique
2	22	2218	Assistant/Assistante de maintenance PC-réseaux	PE-ALT49	4 5 6	P	Transformation 2218 <i>Assistant/ Assistante de maintenance PC-réseaux</i>	Technicien / Technicienne hardware en atelier Technicien / Technicienne poste de travail Technicien / Technicienne réseau & systèmes
2	24	2419	Electricien/ Electricienne de maintenance industrielle	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 2409 <i>Electricien automatique/ Electricienne automatique</i>	Electricien / Electricienne de maintenance industrielle
2	24	2420	Mécanicien/ Mécanicienne de maintenance industrielle	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 2410 <i>Mécanicien automatique/ Mécanicienne automatique</i>	Mécanicien / Mécanicienne de maintenance industrielle
2	26	2647	Chauffeur/ Chauffeuse d'autobus et autocar	PE-ALT49	4 5 6	P	Transformation 2634 <i>Conducteur/ Conductrice d'autobus et d'autocar</i>	Chauffeur / Chauffeuse d'autobus et autocar
2	29	2901	Gestionnaire en logistique et transport	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 2901 <i>Gestionnaire en logistique et transport</i>	Expérimentale / pérennisation du profil (sous réserve de l'obtention de l'avis de conformité auprès du SFMQ)
2	29	2902	Conducteur/ Conductrice poids lourd	PE-ALT49	4 5 6	P	Transformation 2902 <i>Conducteur/ Conductrice poids lourds</i>	Conducteur / Conductrice poids lourd

Secteur	Groupe	Code OBG	Option	Plein exercice ou alternance	Années	Forme	Transformation	Profils(s) de formation
3	32	3208	Conducteur/ Conductrice d'engins de chantier	PE-ALT49	4 5 6	P	Transformation 3208 <i>Conducteur/ Conductrice d'engins de chantier</i>	Conducteur / Conductrice de chargeur sur pneus Conducteur / Conductrice de pousseur-bouteur Conducteur / Conductrice de pelle hydraulique Conducteur / Conductrice de tombereau (dumper)
3	30	3039	Auxiliaire du bâtiment	art45	/	/	Transformation 3039 <i>Auxiliaire du bâtiment</i>	Auxiliaire du bâtiment
4	41	4131	Restaurateur/ Restauratrice	PE-ALT49	4 5 6	P	Transformation 4131 <i>Restaurateur/ Restauratrice</i>	Garçon / Serveuse de restaurant Premier Chef / Première Cheffe de rang Premier / Première commis de cuisine Chef / Cheffe de partie chaude et froide
4	42	4208	Artisan Boucher- Charcutier/Artisane Bouchère- charcutière	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 4208 <i>Artisan Boucher- Charcutier/ Artisane Bouchère- charcutière</i>	Expérimentale / pérennisation du profil (sous réserve de l'obtention de l'avis de conformité auprès du SFMQ)
4	43	4313	Artisan Boulanger- pâtissier/Artisane Boulangère- pâtissière	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 4313 <i>Artisan Boulanger- pâtissier/ Artisane Boulangère- pâtissière</i>	Expérimentale / pérennisation du profil (sous réserve de l'obtention de l'avis de conformité auprès du SFMQ)
8	80	8014	Assistant/Assistante logistique milieux de soins et collectivités	art45	/	/	Transformation 8010 <i>Aide logistique en collectivité</i>	Assistant / Assistant logistique milieux de soins et collectivités
8	81	8123	Aide familial/Aide familiale	PE-ALT49	4 5 6	P	Transformation 8123 <i>Aide familial/ Aide familiale</i>	Aide familial / Aide familiale Aide-ménager social / Aide- ménagère sociale Aide-ménager titres-services / Aide-ménagère titres-services
8	82	8217	Aide-soignant/Aide- soignante	PE-ALT49	4 5 6 7	P	Transformation 8216 <i>Aide-soignant/ Aide-soignante</i>	Aide-soignant / Aide- soignante Brancardier
8	84	8410	Aspirant/Aspirante aux métiers de la défense, de la	PE-ALT49	4 5 6	TQ	Transformation 8410 <i>Aspirant/ Aspirante aux</i>	Aspirant/Aspirante aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité

Secteur	Groupe	Code OBG	Option	Plein exercice ou alternance	Années	Forme	Transformation	Profils(s) de formation
			prévention et de la sécurité				<i>métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité</i>	

Sous réserve de l'approbation par le Parlement de la Communauté française, les nouvelles options de base groupées suivantes peuvent également être soumises à la procédure de programmation pour l'année scolaire 2025-2026 :

Secteur	Groupe	Code OBG	Option	Type	Années	Forme	Création	Profils(s) de formation
2	20	2034	Technicien/Technicienne hardware en atelier	art45	/	/	Création <i>Technicien/Tec hnicienne hardware en atelier</i>	Technicien / Technicienne hardware en atelier
2	22	2219	Opérateur/Opératrice support informatique	PE- ALT4 9	7	P	Création Opérateur/ Opératrice support informatique	Opérateur / Opératrice support informatique
2	24	2422	Opérateur/Opératrice de production en industrie chimique	PE- ALT4 9	7	TQ	Création <i>Opérateur/Opé ratrice de production en industrie chimique</i>	Opérateur / Opératrice de production en industrie chimique
2	24	2421	Electromécanicien/ Electromécanicienne de maintenance industrielle	PE- ALT4 9	7	TQ	Création <i>Electromécanici en/Electroméca nicienne de maintenance industrielle</i>	Electromécanicien / Electromécanicienne de maintenance industrielle
2	29	2903	Superviseur/ Superviseuse en entrepôt	PE- ALT4 9	4 5 6	TQ	Création <i>Superviseur/ Superviseuse en entrepôt</i>	Magasinier / Magasinière Conducteur / Conductrice de chariot élévateur
3	34	3430	Technicien/Technicienne en chauffage et sanitaire	PE- ALT4 9	4 5 6	TQ	Création <i>Technicien/Tec hnicienne en chauffage et sanitaire</i>	Technicien / Technicienne en chauffage et sanitaire
4	41	4133	Cuisinier/Cuisinière travaillant seul.e	PE- ALT4 9	7	P	Création <i>Cuisinier/Cuisini ère travaillant seul.e</i>	Cuisinier / Cuisinière travaillant seul.e

Secteur	Groupe	Code OBG	Option	Type	Années	Forme	Création	Profils(s) de formation
8	80	8013	Brancardier/ Brancardière	art45	/	/	Création <i>Brancardier/ Brancardière</i>	Brancardier / Brancardière
8	80	8015	Agent d'entretien en milieux de soin	art45	/	/	Création <i>Agent d'entretien en milieux de soin</i>	Agent d'entretien en milieux de soin
8	80	8016	Aide-Ménager social/Aide-Ménagère sociale	art45	/	/	Création <i>Aide-Ménager social/Aide- Ménagère sociale</i>	Aide Ménager social / Aide- Ménagère sociale
8	80	8017	Aide-Ménager/Aide- Ménagère titres services	art45	/	/	Création <i>Aide-Ménager/ Aide-Ménagère titres services</i>	Aide-Ménager / Aide- Ménagère titres services

5.4. Dispositions supplémentaires

Les demandes de programmation ne peuvent être introduites que par les établissements qui disposeront des locaux, de l'équipement adéquat et des enseignants habilités.

Les représentants des pouvoirs organisateurs au sein des Conseils de zone s'assurent du respect de ces conditions.

L'inscription d'un élève en 7e année technique ou professionnelle doit être réalisée dans le respect des notions de correspondances et d'accès (voir le tome 2 « Sanction des études » de la [circulaire 9002](#) du 18 août 2023 - circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études). La 7e année P de type C n'est pas concernée par ces dernières dispositions.

Exemple : seules les options de base groupées suivantes donnent accès à la 7e année.

6P Cuisinier/Cuisinière de collectivité R

6P Restaurateur/Restauratrice R²

6TQ Hôtelier-restaurateur/Hôtelière-restauratrice R²



7PB Chef de cuisine de collectivité R

La demande d'admission aux subventions de toute nouvelle option de base groupée se fait exclusivement par l'application GOSS (dossier « Programmation du Qualifiant 25-26 »).

Toute option de base groupée créée en 2025-2026 pourrait faire l'objet d'un rapport élaboré par le Service général de l'Inspection. Tout rapport défavorable serait transmis, pour décision, à Madame la Ministre, par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

6. Normes de création au 1er octobre 2025

La norme de création est le nombre d'élèves régulièrement inscrits au 1er octobre de l'année au cours de laquelle l'autorisation de créer l'option de base groupée est mise en œuvre.

Il y a deux types de normes de création :

- une norme générale ;
- une norme préférentielle lorsque l'option est une option TC-FC et qu'elle est donc liée à un métier identifié en thématique commune (TC) et en fonction critique (FC) ou lorsque l'option fait l'objet d'une thématique commune (TC) seule. La liste des options de base groupées concernées est consultable dans l'outil d'aide à la décision – applicatif OAD (voir point 2 ci-dessus). Cette liste est mise à jour chaque année.

Il faut entendre par :

- **Thématique commune (TC)** : Au niveau zonal, chaque Instance Bassin identifie annuellement des thématiques communes qui reprennent notamment une liste de métiers prioritaires pour l'ouverture de nouvelles options qui sont identifiés en raison de critères liés aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement et de formation existante sur le bassin. Ces thématiques communes sont intégrées dans un rapport analytique et prospectif produit par chaque Instance Bassin.
- **Fonction critique (FC)** : Au niveau régional, les Services publics pour l'emploi (FOREM et ACTIRIS) établissent annuellement une liste des fonctions critiques quantitatives, c'est-à-dire en pénurie de main d'œuvre, et en tension structurelle.

Pour la création d'une option de base groupée en 4e année, organisées sur trois ans dans l'enseignement de plein exercice et dans l'enseignement à la fois en plein exercice et en alternance (en 4e, 5e et 6e années), le fait d'être uniquement liée à une thématique commune (TC) n'est pas suffisant pour l'application de la norme préférentielle. Cette dernière s'applique uniquement lorsque l'option de base groupée est liée cumulativement à une thématique commune et à une fonction critique (option TC-FC). Aucune dérogation n'est prévue.

Les normes de création sont les suivantes :

2e degré	Plein exercice (+ alternance)	Norme générale	Norme préférentielle (option TC-FC)
3e P / TQ / AQ	par OBG	1	-
4e au DQ (PEQ)	par OBG	12	10
3e degré	Plein exercice (+ alternance)	Norme générale	Sur avis du CGES pour compléter une offre de formation de 4-5-6 <u>ou</u> si TC
7e PB	par OBG	10	8
7e PB	si groupement 1/3 des cours	8	6
7e PB	si groupement 2/3 des cours	5	4
7e PB	si groupement de tous les cours	2	1

7e PC	Sans objet	8	Sans objet
7e TQ	par OBG	10	Sans objet
7e TQ	si groupement 1/3 des cours	8	Sans objet
7e TQ	si groupement 2/3 des cours	5	Sans objet
7e TQ	si groupement de tous les cours	2	Sans objet

Des **normes de création distinctes** sont appliquées pour les options de base groupées organisées uniquement en alternance :

2e degré	Alternance seule	Norme générale	Norme préférentielle (TC)
4e au DQ (PEQ)	par OBG	8	6
3e degré	Alternance seule	Norme générale	/
7e PB / TQ	par option	5	Sans objet
7e PB / TQ	si groupement 1/3 des cours	3	Sans objet
7e PB / TQ	si groupement de tous les cours	1	Sans objet

Aucune norme n'est exigée pour les formations « article 45 ».

Normes de création pour l'ouverture d'un degré⁴ :

	Règle générale	Même caractère : plus de 8 km si R ou S plus de 12 km si N	À plus de 20 km
3e TQ / AQ / P	1	1	1
5e TQ / AQ / P	12	9	8

Remarque : Lorsque l'école n'organise pas une forme d'enseignement au D3 alors que cette forme est organisée au D2, il convient d'être attentif au fait que la création du D3 ne pourra être validée que si la norme de création du degré est atteinte en 5e année l'année scolaire suivant l'ouverture de la 4e année.

Exemple : une école organise un deuxième degré P, mais n'organise pas de troisième degré P. Elle obtient l'autorisation de créer une option de base groupée en 4-5-6 P et ouvre effectivement celle-ci en 4e année P en 2025-2026 car elle a respecté la norme de création au 1er octobre 2025 (en 4e : 12 élèves ou 10 élèves s'il s'agit d'une option TC-FC). L'ouverture du troisième degré P en 2026-2027 ne pourra être validée que si la norme de création du degré est respectée en 5e P au 1er octobre 2026, à savoir 12 élèves en règle générale.


⁴ Arrêté royal n° 49 du 2 juillet 1982 relatif aux normes de création, de maintien et de dédoublement et au calcul de crédit d'heures de l'enseignement secondaire de type I, concernant la fusion d'établissements ainsi que certains emplois du personnel des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice de type I et de type II, art.6 et 18.

7. GOSS : Gestion et organisation des structures du secondaire

7.1. Consultation des structures autorisées

Avant d'envisager une demande de programmation afin d'étendre votre offre d'options, il est utile de consulter le dossier des structures autorisées qui reprend les structures actuelles de votre établissement pour lesquelles une programmation a été demandée au cours des années antérieures.

Quatre coches sont prévues afin de visualiser les structures autorisées à différentes dates.

Vous pouvez y sélectionner séparément les structures impactées par la réforme de la gouvernance du qualifiant (cochez ou décochez les cases puis cliquez sur l'icône de la loupe. 

CRITÈRES DE RECHERCHE

* Année scolaire

* Numéro FASE ECOLE***

Situation au 15/01/2023 01/09/2023 01/10/2023 15/01/2024

Afficher les structures NON impactées par la réforme de la gouvernance du qualifiant

Afficher les structures impactées par la réforme de la gouvernance du qualifiant

Le critère 'Numéro FASE' n'est pas obligatoire si au moins un des critères ci-dessous est renseigné.
Les critères 'Année scolaire' et 'Situation au' ne sont pas pris en compte si la date de début et/ou la date de fin sont renseignées.

Date de début

Date de fin

Statut

Date d'expiration

RÉSULTAT DE LA RECHERCHE

Degré spécifique	Type de la structure	Code	Option dédoublée	Année d'études	Description	Début	Fin	Expiration	Statut
<input checked="" type="checkbox"/> R DQ	Degré spécifique								
<input checked="" type="checkbox"/> R D3 P	Degré spécifique								
<input checked="" type="checkbox"/> 1 DQ	Degré spécifique				Degré qualifiant	01/09/2018			En cours
	Option de base groupée	2115	<input checked="" type="checkbox"/>	1 DQ 4 P	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	01/09/2018			En cours
	Option de base groupée	2115	<input checked="" type="checkbox"/>	1 DQ 5 P	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	01/09/2019			En cours
	Option de base groupée	2115	<input checked="" type="checkbox"/>	1 DQ 6 P	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	01/09/2020			En cours
	Option de base groupée	2213	<input type="checkbox"/>	1 DQ 4 TQ	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE	01/09/2023			En cours
	Option de base groupée	2214	<input type="checkbox"/>	1 DQ 4 TQ	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	01/09/2023			En maintien 1ère année (M1)
	Option de base groupée	2409	<input type="checkbox"/>	1 DQ 4 TQ	ELECTRICIEN AUTOMATICIEN/ELECTRICIENNE AUTOMATICIENNE	01/09/2023	31/08/2024		En dérogation
	Option de base groupée	2528	<input type="checkbox"/>	1 DQ 5 TQ	MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE/MECANICIENNE POLYVALENTE AUTOMOBILE	01/09/2019			En cours
	Option de base groupée	2528	<input type="checkbox"/>	1 DQ 6 TQ	MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE/MECANICIENNE POLYVALENTE AUTOMOBILE	01/09/2020			En cours
	Option de base groupée	2528	<input type="checkbox"/>	1 DQ 4 TQ	MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE/MECANICIENNE POLYVALENTE AUTOMOBILE	15/01/2020			En cours
	Option de base groupée	2645	<input checked="" type="checkbox"/>	1 DQ 4 P	SOUDEUR/SOUDEUSE CORDON D'ANGLE	01/09/2023			En cours

L'écran reprend les différents degrés que vous organisez, soit dans l'enseignement de plein exercice, soit dans l'enseignement en alternance. Une coche verte apparaît à côté du code de l'option de base groupée lorsque celle-ci est organisée à la fois au plein exercice ET en alternance.

Pour l'ensemble des établissements, la situation au 1er octobre 2023 a été adaptée suite à la vérification des normes de création. La situation au 15 janvier 2024 n'est actualisée que lorsque vous avez transmis la population relative à cette date de comptage dans SIEL et GOSS.

Pour visualiser les options de base simples ou groupées que vous organisez dans chaque degré, cliquez sur le « + » en regard du degré.

RÉSULTAT DE LA RECHERCHE										
Degré spécifique	Type de la structure	Code	Option dédoublée	Année d'études	Description	Début	Fin	Expiration	Statut	
+	R DQ				Degré spécifique					
+	R D3 P				Degré spécifique					
+	1 DQ				Degré spécifique					
					Degré qualifiant	01/09/2018				En cours
			✓	1 DQ 4 P	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	01/09/2018				En cours
			✓	1 DQ 5 P	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	01/09/2019				En cours
			✓	1 DQ 6 P	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	01/09/2020				En cours
				1 DQ 4 TQ	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE	01/09/2023				En cours
				1 DQ 4 TQ	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	01/09/2023				En maintien 1ère année (M1)
				1 DQ 4 TQ	ELECTRICIEN AUTOMATICIEN/ELECTRICIENNE AUTOMATICIENNE	01/09/2023	31/08/2024			En dérogation
				1 DQ 5 TQ	MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE/MECANICIENNE POLYVALENTE AUTOMOBILE	01/09/2019				En cours
				1 DQ 6 TQ	MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE/MECANICIENNE POLYVALENTE AUTOMOBILE	01/09/2020				En cours
				1 DQ 4 TQ	MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE/MECANICIENNE POLYVALENTE AUTOMOBILE	15/01/2020				En cours

Le statut des degrés et options est indiqué sur la droite de l'écran (en cours / maintien / fermeture).

Sur la base de ces situations et des informations fournies par l'outil d'aide à la décision, vous pouvez alors envisager les demandes de programmations pour l'année scolaire 2025-2026.

7.2. Demandes de programmation pour l'année scolaire 2025-2026

L'introduction d'une demande de programmation se fait exclusivement via l'application GOSS.

RÉSULTAT DE LA RECHERCHE			
10 dossier(s) trouvé(s)			
Date du dossier	Type de dossier	Statut du dossier	
01/09/2023	Dossier PTDC 23-24	Dossier à l'Administration	
30/09/2023	Signalétique et structure de septembre 2023	Dossier validé et diffusé	
01/10/2023	Signalétique et structure d'octobre 2023	Dossier validé et diffusé	
01/10/2023	Population au 01/10/2023	Dossier à l'Administration	
01/10/2023	NTPP sur base de la population au 01/10/2023	Dossier en traitement	
01/10/2023	RLMO sur base de la population au 1/10/2023	Dossier en traitement	
01/10/2023	Cadre d'emploi au 1/10/2023	A Traiter	
01/10/2023	Normes de création au 01/10/2023	Dossier à l'Administration	
15/10/2023	Programmations Qualifiant 2024-2025	A Traiter	
15/02/2024	Programmations Qualifiant 2025-2026	A Traiter	

Cliquez sur le dossier « Programmations Qualifiant 2025-2026 » pour l'ouvrir. Le premier écran reprend la structure de votre établissement. En haut à droite, deux étapes (ou onglets) sont présentes. Cliquez sur la flèche à droite de l'encart « liste des demandes » pour avoir accès aux demandes de programmation.



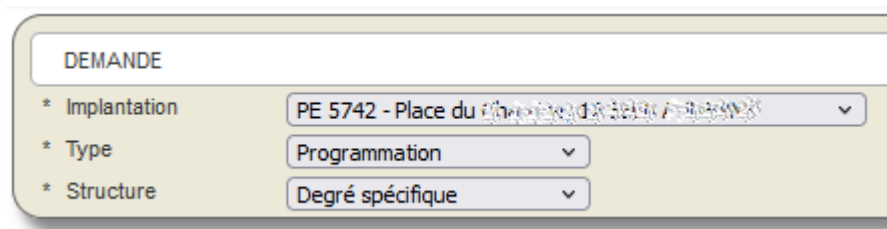
Lors de la première visite, vous visualiserez un écran vide comme ci-après, puisqu'aucune demande n'a été enregistré jusqu'à présent.



Pour introduire une demande, cliquez sur le bouton  dans la barre de recherche.



3 menus déroulants vous permettent de spécifier :

A screenshot of a form titled 'DEMANDE'. It contains three dropdown menus, each preceded by an asterisk. The first dropdown is labeled 'Implantation' and has the value 'PE 5742 - Place du ...'. The second dropdown is labeled 'Type' and has the value 'Programmation'. The third dropdown is labeled 'Structure' and has the value 'Degré spécifique'.

1°. L'IMPLANTATION sur laquelle vous souhaitez organiser l'option de base groupée :

L'autorisation d'organisation d'une option de base groupée 4-5-6 est liée à une implantation précise.

2°. LE TYPE DE DEMANDE :

- **Programmation** : pour les degré/année d'études/option qui ne figurent pas dans les structures autorisées ;
- **Dédoublement** : pour demander l'organisation, en alternance, d'une option de base groupée 4-5-6 qui existe déjà dans votre école en plein exercice.

3°. LA STRUCTURE :

Le menu déroulant « Structure » vous permet de sélectionner 3 types de structures :

- le degré spécifique (à programmer avant l'option de base groupée si le DQ ou le RDQ n'existe pas dans vos structures autorisées) ;
- l'année d'études (à programmer avant l'option de base groupée si l'année d'études 4P/4TQ n'existe pas dans vos structures autorisées) ;
- l'option de base groupée.

Pour les établissements qui organisent déjà le qualifiant (présence du degré spécifique et de la 4P/TQ dans vos structures autorisées), vous sélectionnez directement « Option de base groupée », ce qui permet alors de spécifier :

- le degré (DQ pour une option de base groupée 4-5-6 au plein exercice/RDQ pour une option de base groupée 4-5-6 en alternance) ;
- l'année d'études (4P ou 4TQ).

Cochez ensuite la ou les options de base groupées à programmer :

DEMANDE

* Implantation: PE 5742 - Place du Chapitre, 12 5300 ANDENNE

* Type: Programmation

* Structure: Option de base groupée

* Degré spécifique: 1 DQ

* Année d'études: 1 DQ 4 P - 1 DQ 4 P Degré

CHOIX POSSIBLES

	Degré spécifique	Année d'études		Type programmation	Intitulé
<input type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	1117	R Réservee	ASSISTANT/ASSISTANTE EN SOINS ANIMALIERS
<input type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	1118	R Réservee	AGENT AGRICOLE POLYVALENT/AGENTE AGRICOLE POLYVALENTE
<input checked="" type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	1208	R Réservee	OUVRIER QUALIFIE/OUVRIERE QUALIFIEE EN HORTICULTURE
<input type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	1216		AGENT/AGENTE HORTICOLE EN CULTURES MARAICHERES ET FRUITICULTURE
<input type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	1217		AGENT/AGENTE HORTICOLE EN FLORICULTURE ET EN PEPINIERS
<input checked="" type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	2115	R Réservee	INSTALLATEUR ELECTRICIEN/INSTALLATRICE ELECTRICIENNE
<input type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	2218	R ² Strictement Réservee	ASSISTANT/ASSISTANTE DE MAINTENANCE PC-RESEAUX
<input type="checkbox"/>	1 DQ	1 DQ 4 P	2325	R Réservee	MECANICIEN/MECANICIENNE D'ENTRETIEN

Cliquez ensuite sur l'icône de la disquette dans la barre de recherche pour sauvegarder la demande.



Enregistrement effectué. Les demandes de structure ont été créées.

Pour visualiser l'ensemble de vos demandes, cliquez ensuite sur



DEMANDES DE STRUCTURE

Degré spécifique	Intitulé	Structure	Type programmation	Demande
1 D1 C	Type 1 premier degré commun	Degré spécifique		Clôture
1 D2 AT	Type 1 deuxième degré artistique transition	Degré spécifique		Programmation
1 D2 G	1379 EDUCATION ARTISTIQUE	Option de base simple		Programmation
1 D2 G	1384 EDUCATION ARTISTIQUE : ARTS D'EXPRESSION	Option de base simple		Programmation
1 D2 G	2007 LANGUE MODERNE I ANGLAIS	Option de base simple		Programmation
1 D2 G	2008 LANGUE MODERNE I NEERLANDAIS	Option de base simple		Programmation
1 D3 G	2664 SCIENCES SOCIALES	Option de base simple		Titre conservatoire
1 D3 G	2814 LATIN	Option de base simple		Titre conservatoire

Si vous souhaitez modifier des données, l'icône est à votre disposition, soit dans la barre d'outils, soit à la droite des demandes spécifiques.

L'icône vous permet de générer un fichier (tableur) synthétisant vos demandes que vous pourrez ainsi sauvegarder ou imprimer.

7.3. Transfert obligatoire du dossier à l'Administration

Une fois toutes vos demandes encodées (et même si vous n'avez aucune demande à introduire), cliquez sur l'icône entourée ci-dessous afin de transférer le dossier à l'Administration.



Le statut de vos demandes (programmation autorisée ou non) sera adapté au terme de la procédure de programmation.



Annexes

N°	Titre de l'annexe
----	-------------------

1	Création d'un compte CERBERE
---	------------------------------

2	Procédure de connexion à l'OAD
---	--------------------------------

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Création d'**un** compte
Cerbère en self-service dans la
**population "Intervenant dans
les établissements
d'enseignement et PO"**



Création d'un compte Cerbère

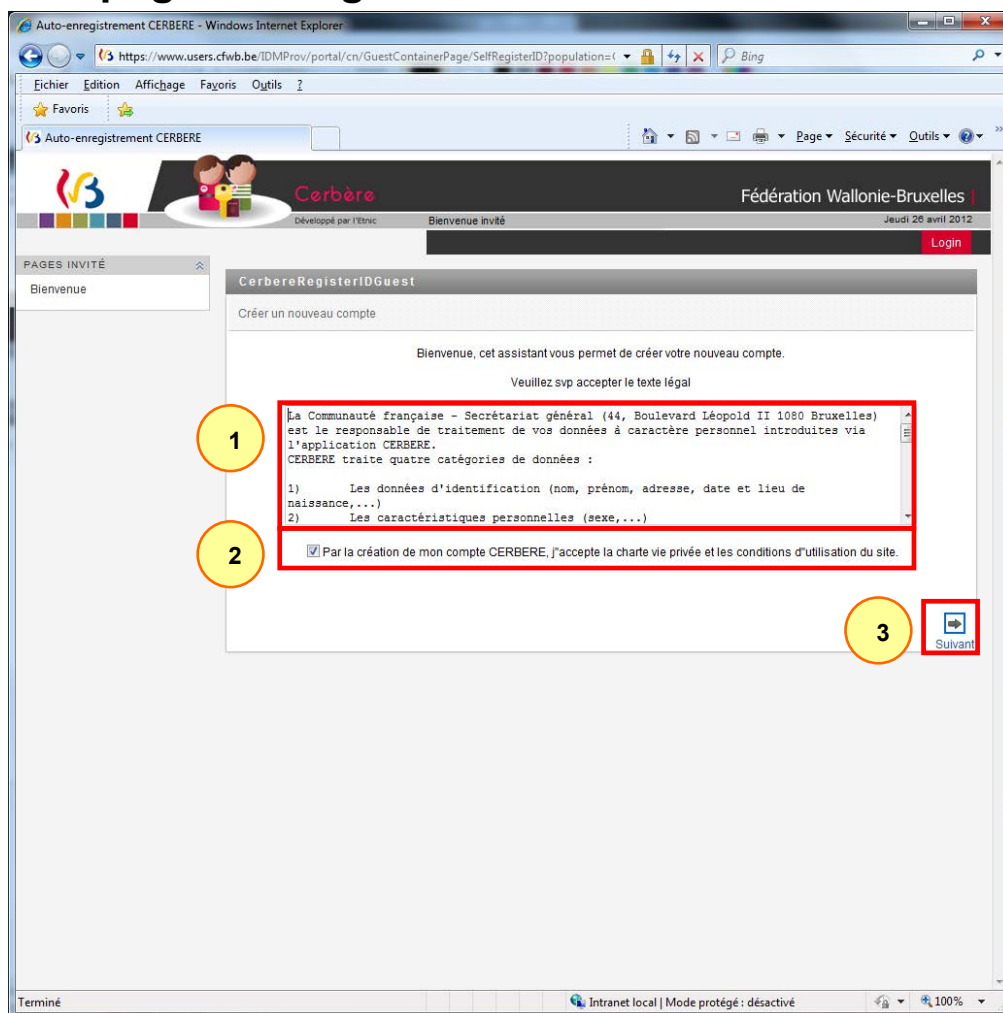
Table des matières

1. La page d'enregistrement de Cerbère	3
2. Création de mon compte	4
3. Exécution de l'application Java.....	7
4. Encodage des données	8
5. Affiliation à un établissement	9
6. Confirmation	12
7. Notification.....	15
8. Authentification	16
9. Questions et réponses de vérification d'identité	17
10. L'interface Cerbère.....	18

Colophon

Fédération Wallonie-Bruxelles / Le Ministère
Secrétariat général
Direction générale de l'Audit, de la Coordination et de l'Appui
Service général de la Modernisation et de la Stratégie
Centre d'Expertise et de Pilotage de l'Informatique et du Gouvernement électronique
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
www.fw-b.be
Téléphone vert : 0800 20 000
Mars 2017

1. La page d'enregistrement de Cerbère

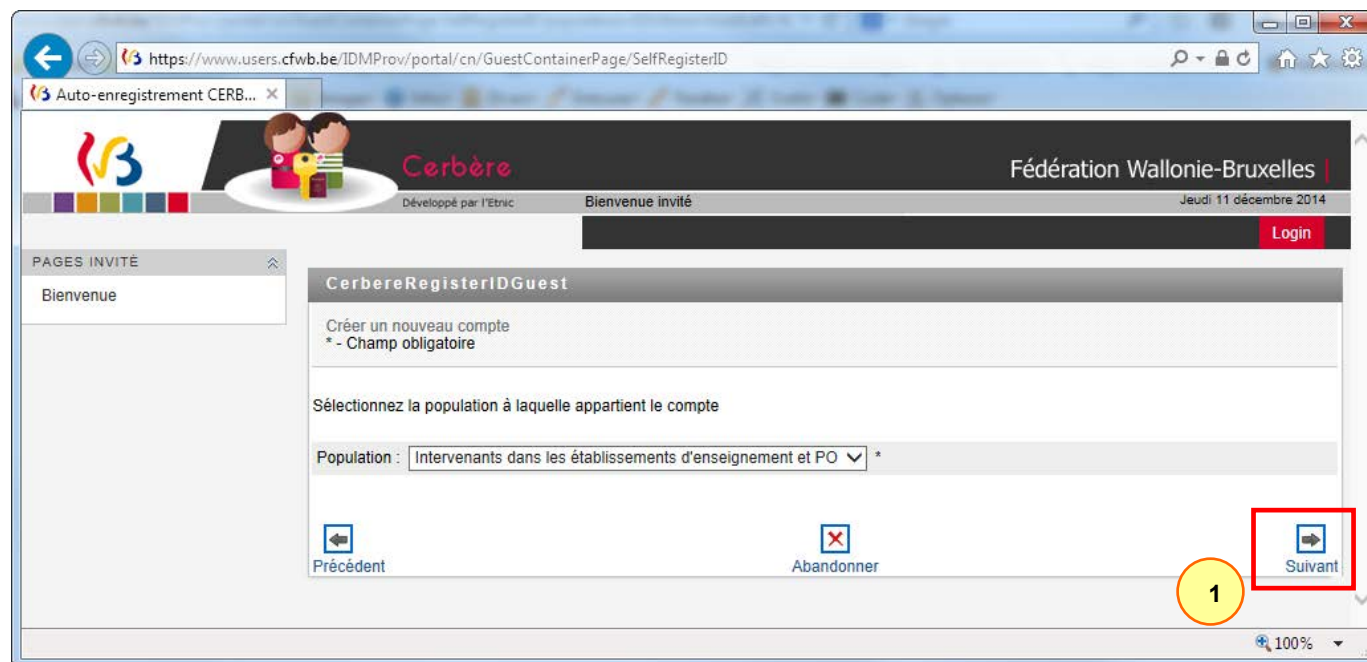


L'infrastructure Cerbère est dédiée au contrôle des identités et des accès aux ressources informatiques du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Votre enregistrement dans Cerbère vous garantit donc un accès sécurisé à vos données.

Pour créer le compte Cerbère requis, utilisez exclusivement le lien suivant : < [Portail d'auto-enregistrement Cerbère](#) >.

Lisez les mentions légales ①, cochez la case « Par la création de mon compte CERBERE, j'accepte la charte vie privée et les conditions d'utilisation du site. » ② et cliquez sur « Suivant » ③.



Cliquez sur « Suivant » ① pour valider le choix de la population à laquelle appartiendra le compte. La population est présélectionnée.

2. Création de mon compte.

Pour fins d'identification, les données disponibles sur votre carte d'identité seront collectées pendant cette étape(*):

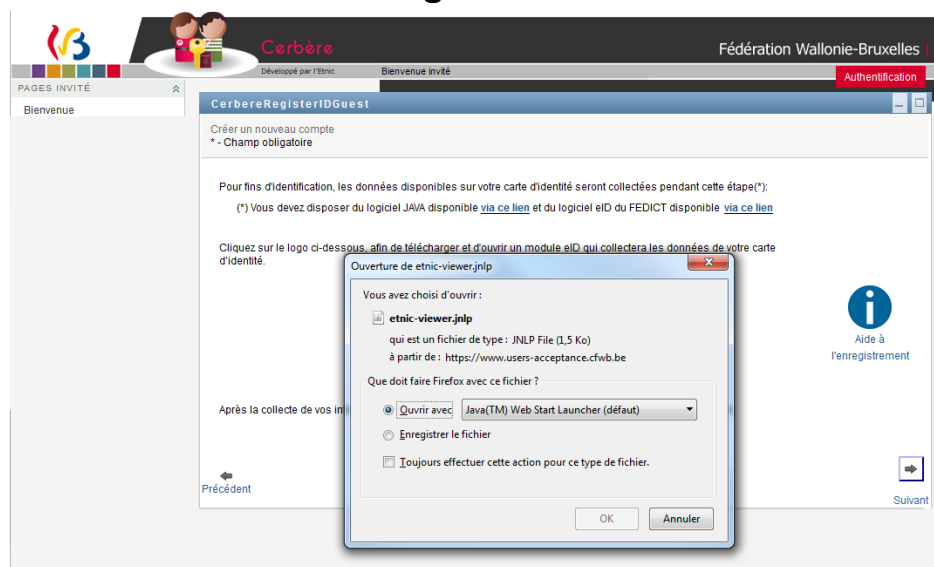
(*) Vous devez disposer du logiciel JAVA disponible [via ce lien](#) et du logiciel eID du FEDICT disponible [via ce lien](#)

Cliquez sur le logo ci-dessous, afin de télécharger et d'ouvrir un module eID qui collectera les données de votre carte d'identité.



Après la collecte de vos informations, cliquez sur le bouton 'Suivant' pour terminer votre auto-enregistrement.

2.1. Utilisation du navigateur Firefox



Avant de commencer, veuillez vérifier que vous disposez bien des prérequis (java et le logiciel eID).

Veillez cliquer sur l'image ① pour démarrer la procédure. En fonction du type de navigateur la procédure sera légèrement différente.

Lorsque vous utilisez Firefox, il vous est demandé de **choisir l'action à exécuter**.

Ouvrir est présélectionné, veuillez cliquer sur le bouton « OK » **pour exécuter l'application**.

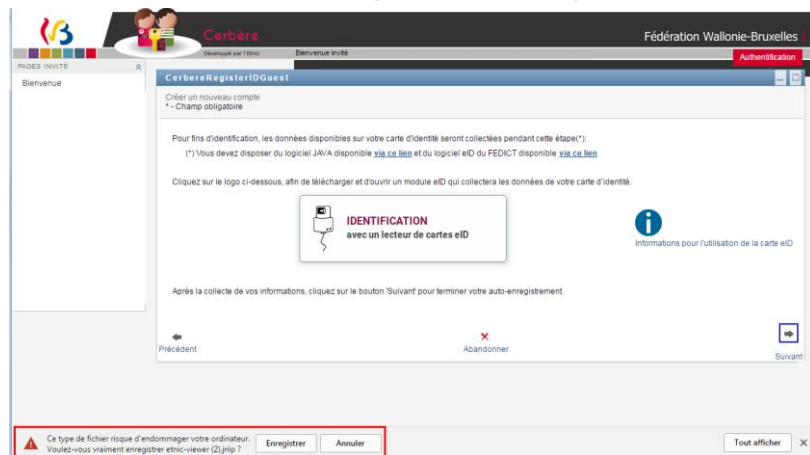
Après cette opération, veuillez suivre les actions décrites [section 3 \(Exécution de l'application java\)](#).

2.2. Utilisation du navigateur Internet Explorer

L'application est automatiquement exécutée

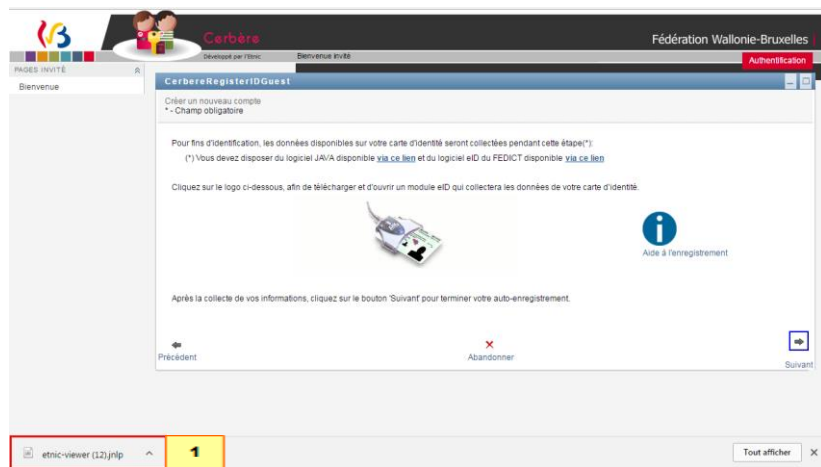
Après cette opération, veuillez suivre les actions décrites [section 3 \(Exécution de l'application java\)](#).

2.3. Utilisation navigateur Google Chrome



Lorsque vous utilisez Chrome, vous ne pouvez pas **directement exécuter l'application**, vous devez préalablement la télécharger. Cela vous sera indiqué par Chrome.

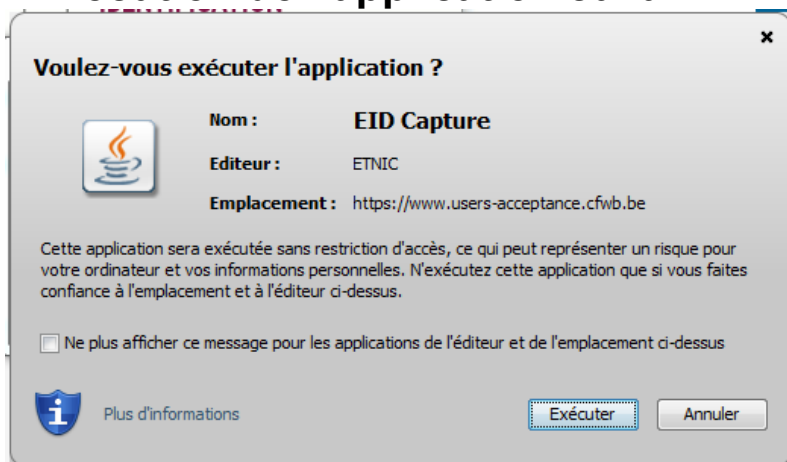
Voir ci-contre. Cliquez sur « Enregistrer ».



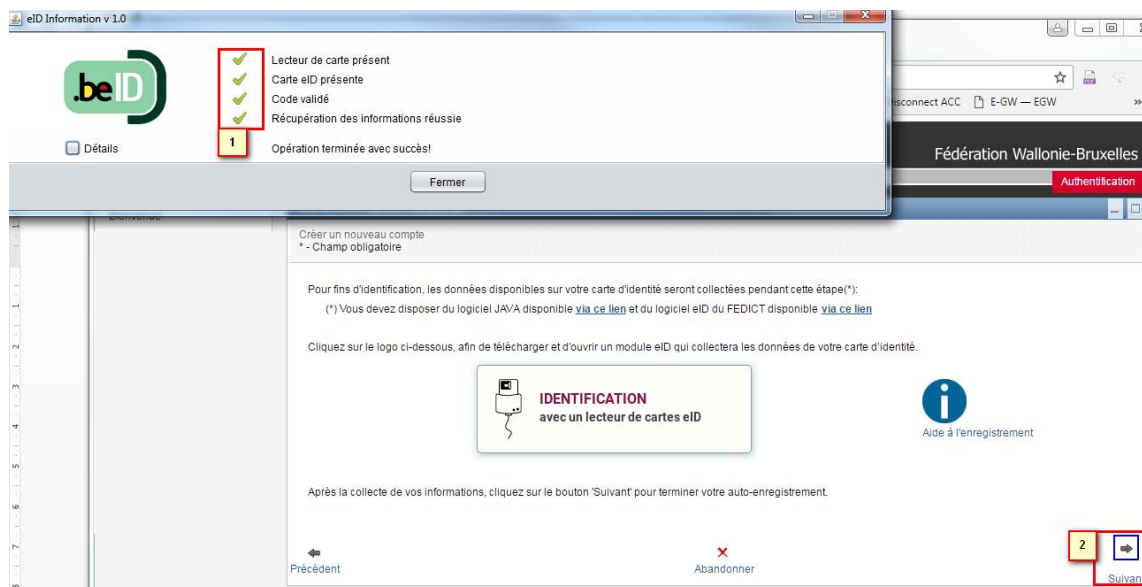
Lorsque le fichier est téléchargé, veuillez cliquer dessus pour **l'exécuter** ①.


Après cette opération, veuillez suivre les actions décrites [section 3 \(Exécution de l'application java\)](#).

3. Exécution de l'application Java



Veillez valider les différents écrans de sécurité java dont vous trouverez un exemple ci-contre. Vous pouvez les exécuter en toute confiance. Dès que ces écrans sont validés, l'application s'exécute.



Les différents  indiquent que les étapes ont été exécutées avec succès ①. Vous pouvez dès lors cliquer sur le bouton « Fermer ». Cliquez ensuite sur le bouton « Suivant » ② pour poursuivre.

4. Encodage des données

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.users.cfwb.be/IDMProv/portal/cn/GuestContainerPage/SelfRegisterID>. The page title is "Auto-enregistrement CERB...". The header includes the Cerbere logo and "Fédération Wallonie-Bruxelles". The main content area is titled "CerbereRegisterIDGuest" and contains a form for creating a new account. The form is divided into several sections: "Données usuelles", "Données authentiques", and "Données professionnelles". A red box highlights the entire form area. A yellow circle with the number "1" is placed to the left of the form. A yellow circle with the number "2" is placed below the "Suivant" button. The "Suivant" button is highlighted with a red box.

Créer un nouveau compte
* - Champ obligatoire

Spécifiez vos informations personnelles

Données usuelles :

Civilité : Mr *

Nom usuel : LEONARD *

Prénom usuel : Philippe *

Mot de passe : * 6 caractères minimum, 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre
Votre mot de passe ne peut pas contenir votre nom ou prénom

Confirmation du mot de passe : * 6 caractères minimum, 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre

Initiales :

Données authentiques :

Nom officiel : Léonard *

Prénom officiel : Philippe *

Date de naissance : *

Lieu de naissance : *

Pays de naissance : * Code Pays iso ex : BE

Données professionnelles :

Adresse email : *

Confirmation de l'adresse email : *

Numéro de téléphone professionnel : ex : 023456789

Numéro de fax professionnel : ex : 023456789

Téléphone mobile professionnel : ex : 0478219369

Précédent Suivant

Cet écran vous permet d'encoder vos données personnelles ①.

Certaines données de votre carte d'identité sont automatiquement importées.

Vous devez compléter tous les champs identifiés par un astérisque. Certains champs figurent deux fois afin d'éviter les erreurs d'encodage.

Vous définissez vous-même votre mot de passe. Ce dernier doit contenir au moins six caractères dont un chiffre, une minuscule et une majuscule. Il ne peut être formé à partir de votre nom ou de votre prénom.

Veillez à mémoriser ou à conserver votre mot de passe.

Cliquez sur le bouton « Suivant » ② pour passer à l'écran d'affiliation.

5. Affiliation à un établissement

Auto-enregistrement CERB... x

https://www.users.cfwb.be/IDMProv/portal/cn/GuestContainerPage/SelfRegisterID

Cerbère Fédération Wallonie-Bruxelles

Développé par l'Etrac Bienvenue invité Jeudi 11 décembre 2014

Pages Invité

Bienvenue

CerbereRegisterIDGuest

Souscrire à une nouvelle affiliation Cerbère
* - Champ obligatoire

Veillez spécifier les informations complémentaires suivantes :

Etablissement d'enseignement ou PO :

Fonction : Veuillez sélectionner une fonction ...

Assignment d'une affiliation à un établissement d'enseignement ou un Pouvoir Organisateur

Précédent Suivant

Cet écran vous permet de sélectionner votre établissement et votre fonction.

Introduisez les premières lettres du nom de **l'établissement dans le champ supérieur** ① pour accéder à une présélection ou cliquez sur la loupe pour faire une recherche avancée.

Sélectionnez votre fonction dans la liste déroulante ②

Cliquez sur le bouton « suivant » ③

https://www.users.cfwb.be/TDMProv/portal/cn/GuestContainerPage/SelfRegisterID

Auto-enregistrement CERB...

Cerbère Fédération Wallonie-Bruxelles

Bienvenue invité Jeudi 11 décembre 2014

PAGES INVITÉ

Bienvenue

CerbereRegisterIDGuest

Créer un nouveau compte

Veuillez vérifier que les informations reprises ci-dessous sont correctes et conformes

Nom d'utilisateur : LEONA003

Données usuelles :

Civilité : Mr

Nom usuel : LEONARD

Prénom usuel : Philippe

Nom d'utilisateur : LEONA003

Données authentiques :

Nom officiel : Léonard

Prénom officiel : Philippe

Date de naissance : [masqué]

Lieu de naissance : [masqué]

Pays de naissance : [masqué]

Données professionnelles :

Adresse email : noreply@etnic.be


Numéro de téléphone professionnel : 02123456

Paramètres affiliation :

Etablissement d'enseignement ou Pouvoir Organisateur, Assignation d'une affiliation à un établissement d'enseignement ou un Pouvoir Organisateur

Etablissement d'enseignement ou PO : ATHENEE ROYAL ARLON ET 2460

Fonction : Autre

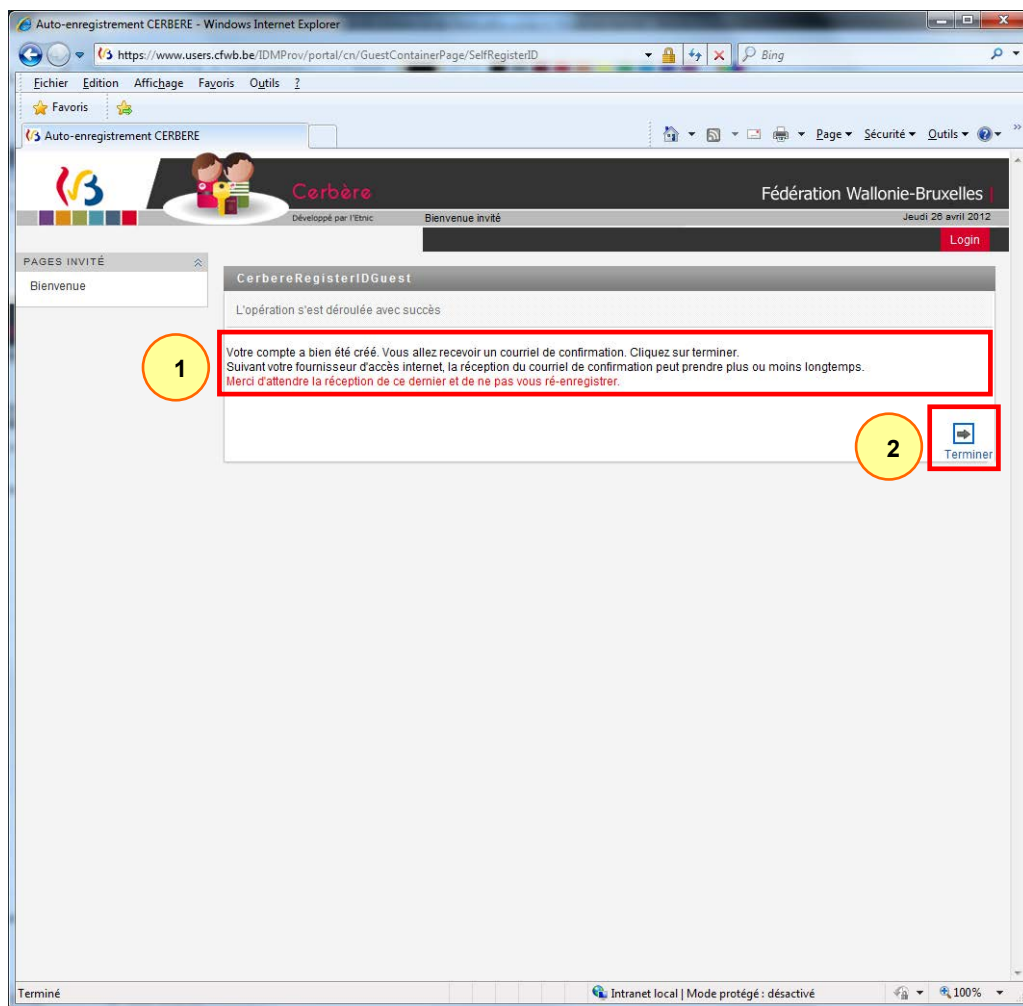
Veuillez spécifier les caractères encodés dans l'image ci-dessous : 

Précédent **3** Confirmer

Vérifiez bien que toutes les données de ce récapitulatif sont correctes et conformes ①.

Veillez à mémoriser ou conserver votre **nom d'utilisateur**.

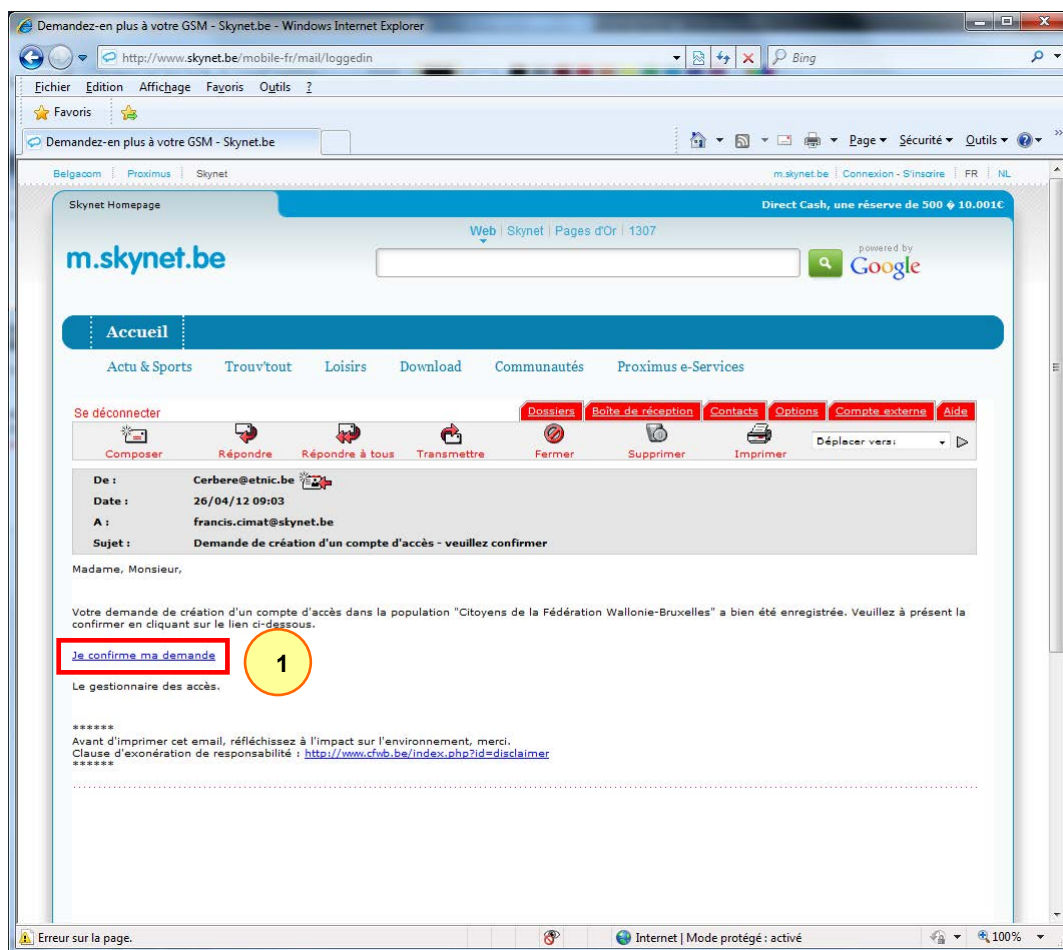
Répondez au test CAPTCHA ② avant de cliquer sur le bouton « Confirmer » ③.



Vous êtes averti que votre demande a bien été reçue ①. Dans les secondes qui suivent, un courriel vous sera automatiquement envoyé afin que vous puissiez confirmer cette demande.

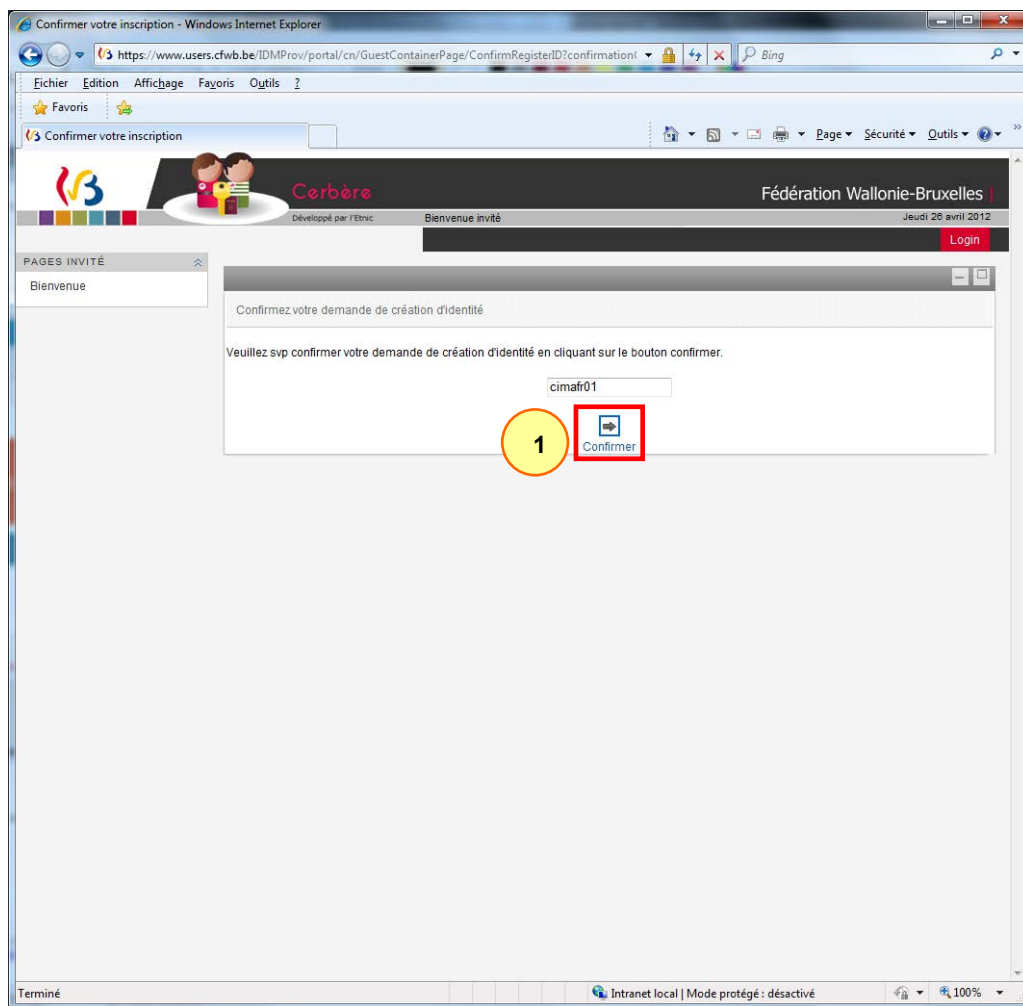
Cliquez sur « Terminer » ② pour masquer cette notification.

6. Confirmation

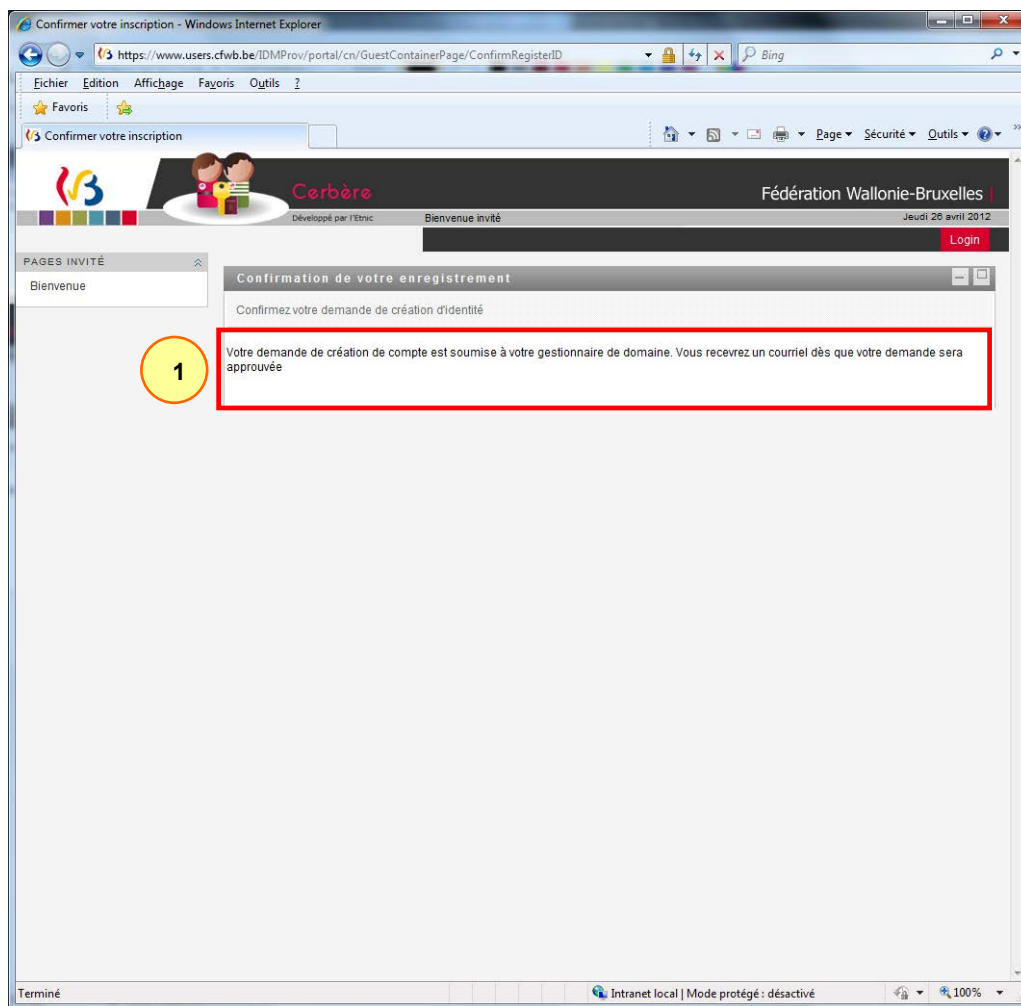


Consultez votre boîte mail. Dans le courriel « Demande de création d'un compte d'accès – veuillez confirmer », cliquez sur le lien « Je confirme ma demande » ①.

Ceci vous renverra vers l'interface Cerbère.

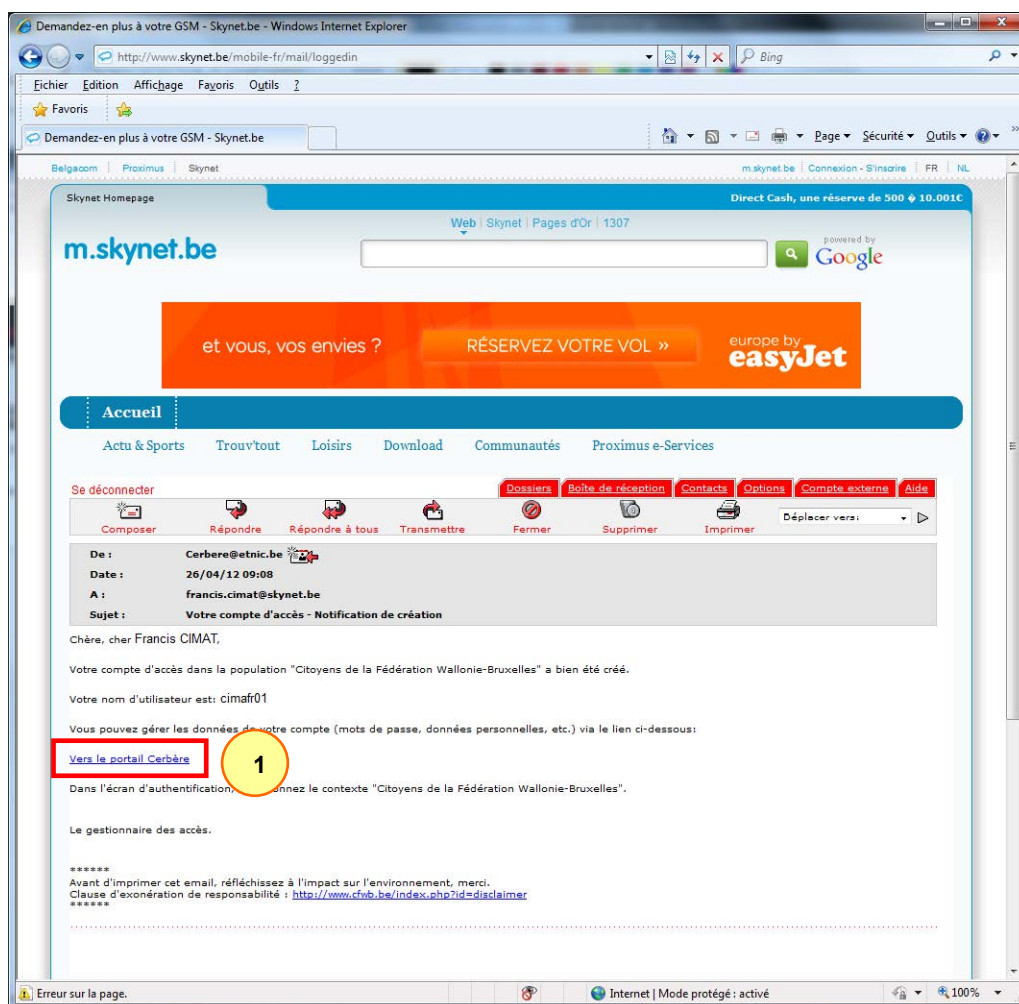


Cliquez sur le bouton « Confirmer » ①.



Vous êtes averti que le compte est créé ①. Dans les minutes qui suivent, un courriel vous sera automatiquement envoyé.

7. Notification



Consultez votre boîte mail. Dans le courriel « Votre compte d'accès – Notification de création », cliquez sur le lien « Vers le portail Cerbère » ①.

Ceci vous renverra vers la page d'enregistrement de Cerbère.

8. Authentification

1

2

3

4

Introduisez votre identifiant ① et votre mot de passe ②.

N'oubliez pas de sélectionner votre contexte dans la liste déroulante (Intervenant dans les établissements d'enseignement et PO) ③.

Enfin, cliquez sur le bouton « Se connecter » ④.

9. Questions et réponses de vérification d'identité

Réponse de vérification d'identité IDM

Ces questions permettront de vérifier votre identité si vous avez oublié votre mot de passe. Répondez à toutes les questions définies par l'administrateur et, dans le cas des réponses définies par l'utilisateur, créez vos propres questions et réponses.

Questions de vérification d'identité définies par l'administrateur

Question : En quelle année est née votre mère ? Réponse :

Question : Quel est le prénom de votre grand-père ? Réponse :

Questions de vérification d'identité définies par l'utilisateur

Question : Réponse :

Question : Réponse :

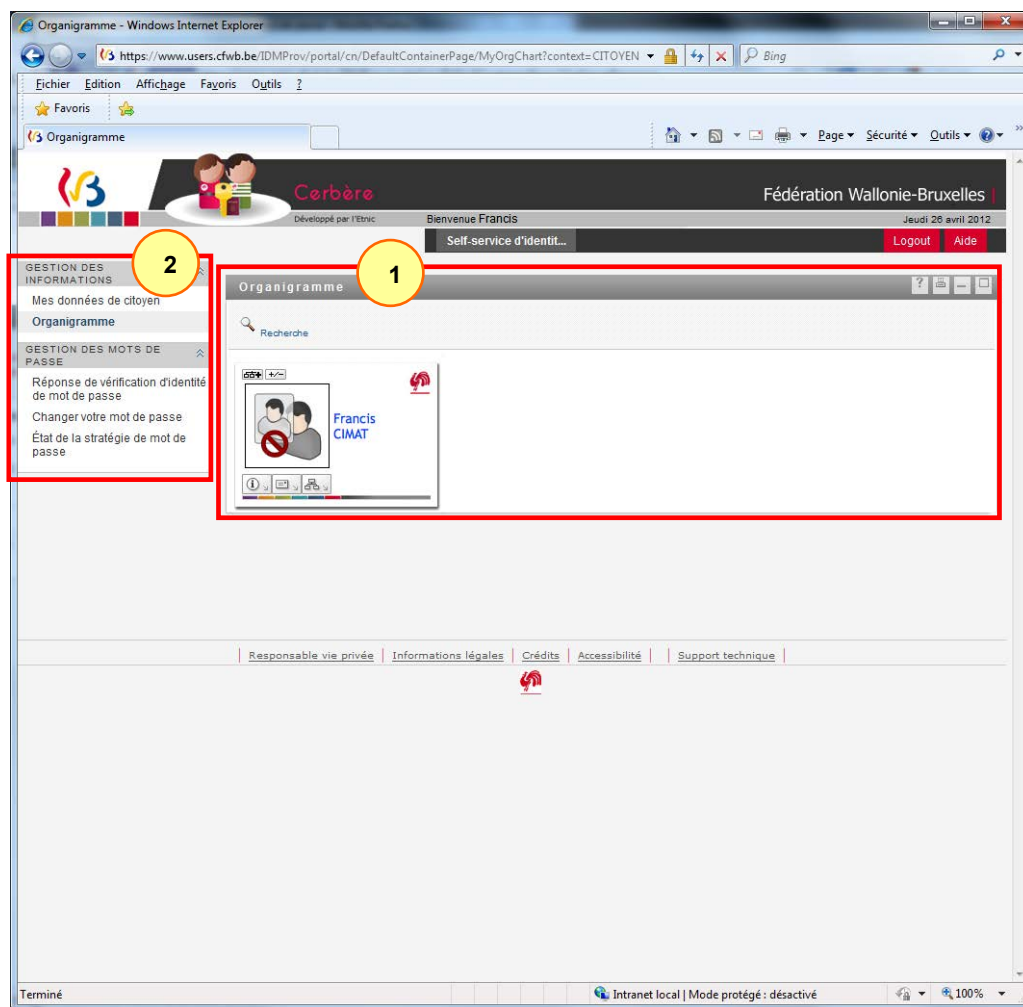
Terminé Intranet local | Mode protégé : désactivé 100%

Lors de votre toute première connexion, vous êtes invité à répondre à des « questions de vérification d'identité ». Il est impératif d'y répondre, afin de pouvoir retrouver aisément votre mot de passe en cas d'oubli.

En plus de répondre aux questions prédéfinies ①, vous devez créer vos propres questions et réponses ②.

Cliquez sur « Soumettre » quand vous avez terminé ③.

10. L'interface Cerbère



Une fois identifié dans Cerbère, vous êtes automatiquement redirigé vers la page « Organigramme » ①.

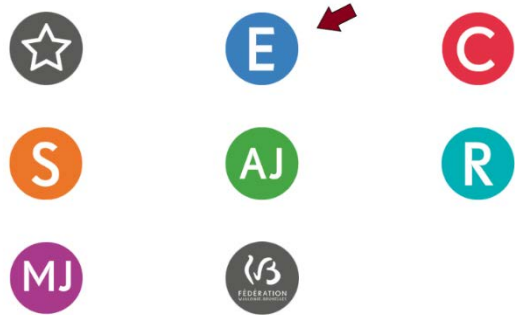
Servez-vous du menu de gauche ② pour atteindre les pages vous permettant de consulter et éditer vos données personnelles, modifier votre mot de passe, redéfinir vos questions et réponses de vérification d'identité,...

Annexe 2 : Procédure de connexion à l’OAD

L’application « Outil d’Aide à la Décision » (OAD), au même titre que les autres applications métiers, est accessible à partir du 1er février 2024 via le portail applicatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles accessible via le lien <http://www.am.cfwb.be>. L’OAD est disponible dans la liste des applications de l’enseignement.

BIENVENUE SUR LE PORTAIL APPLICATIF

Les applications sont classées par compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou accessibles via "Mes applications".



APPLICATIONS ENSEIGNEMENT

Cliquez sur l'application de votre choix.
Les applications apparaissant en gris sont des applications auxquelles vous n'avez pas accès.

Nom	Descriptif
ACCITRAV	Traitement des dossiers d'accident de travail.
ACISE	Attributions et Calculs autour de l'Indice Socio-économique
ACRO	Accroche des cours aux fonctions et association de titre-fonction-barème
ADEL	Application des Déclarations de E-Learning
ANCI	Ancienneté
APP100	Suivi de la fréquentation scolaire
CADIO	Catégorie de l'offre de formation
CAFE	Centralisation des applications de financement de l'enseignement
CALE	Calendrier
CAMA	Demandes d'équivalence (supérieur) ou de recours (secondaire ou CEPER)
CEBSI	Gestion des inscriptions/transferts au CEB
CEPU	Gestion des attestations de validation des unités d'apprentissage en CPU
COGI	Commission de gouvernance des inscriptions
DACCE	Dossier d'accompagnement de l'élève

Pour se connecter à l’application OAD et pour accéder à ce portail, il est nécessaire de posséder un compte CERBERE.

Les autorisations d’accès pour les directions d’écoles qualifiantes et pour les pouvoirs organisateurs ont été automatiquement attribuées en fonction du numéro FASE de chaque école/structure.

Le contexte sélectionné doit être « Intervenant dans les établissements d’enseignement et PO ».

Identification



Nom d'utilisateur :

[Vous avez oublié votre identifiant ?](#)

Mot de passe :

[Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Contexte

Se connecter